



Rapport d'analyse et d'évaluation du suivi des deux programmes opérationnels : PON FSE 2014-2020 et PO IEJ 2014-2020

Note sur la prise en compte de l'innovation sociale dans les POn FSE et IEJ

VF
09 juin 2017

- Suivi et analyse des résultats MS.1
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social
Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
Sous-direction du Fonds social européen (SD-FSE)

Cette mission est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du Programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



UNION EUROPEENNE



Table des matières

En synthèse	4
1. Objectifs et plan général de la note	6
2. L'innovation sociale : éléments de définitions et acteurs impliqués	7
2.1 Des définitions européennes et nationales qui convergent	7
2.2 Acteurs, approches et critères de caractérisation de l'innovation sociale	8
3. Modalités de prise en compte de l'innovation sociale dans les POn FSE et IEJ	12
3.1 L'innovation sociale dans le POn FSE « Emploi Inclusion » 2014-2020	12
3.1.1 Une prise en compte transversale dans la stratégie et les principes directeurs de sélection	12
3.1.2 L'innovation sociale directement ciblée dans une partie des types d'action soutenus sous l'objectif spécifique 3 de l'axe 3 du POn FSE	13
3.1.3 Une capitalisation de l'innovation sociale intégrée dans l'assistance technique nationale	13
3.2 L'innovation sociale dans le POn IEJ	14
4. Analyse des opérations consacrées à l'innovation sociale dans le POn FSE 2014-2020 et le POn IEJ	15
4.1 Des projets innovants identifiés par deux principaux moyens	15
4.1.1 L'analyse préalable des opérations dont le thème secondaire est tagué « innovation sociale »	15
4.1.2 Une analyse textuelle par mot-clef du contenu des opérations	17
4.2 Analyse du contenu des 93 opérations « innovation sociale » du POn FSE	20
4.2.1 Bilan physico-financier des opérations retenues	21
4.2.2 Opérations ou démarches socialement innovantes identifiées dans le POn FSE	22
4.2.3 Opérations d'ingénierie, outillage, études et valorisation de l'innovation sociale	26
4.2.4 Opérations de soutien à l'entrepreneuriat social et aux entreprises sociales	27
4.2.5 Opérations d'« innovation sociale territoriale »	29
4.3 POn IEJ - Analyse du contenu des opérations analysées	32
5. Annexes	34
5.1 L'action de l'AVISE sur la programmation 2007-2013	34
5.2 Liste des projets retenus sur le POn FSE	35
5.3 Liste des projets retenus sur le POn IEJ	40

Table des illustrations

Tableau 1 – Grille/critères de caractérisation des projets porteurs d’innovation sociale	9
Tableau 2 Nombre d’opérations taguées et taux de renseignement par PI.....	16
Tableau 3 – Mots clefs recherchés pour chacun des quatre critères caractérisant les opérations socialement innovantes	17
Tableau 4 – Répartition des montants et opérations retenues par objectif spécifique	21
Tableau 5 – Répartition des montants et opérations selon la typologie d’opération définie	21
Encadré 1 – Zoom sur le projet de banque de l’innovation sociale porté par le CGET	11
Encadré 2 - L’innovation sociale dans le Programme de l’UE pour l’emploi et l’innovation sociale (EaSI).....	14
Encadré 3 – Remarques et enseignements méthodologiques tirés de l’exploitation des bases de données	19
Encadré 4 - Zoom sur les projets de l’appel à projet « changement d’échelle » de l’AVISE (en 2015)	23
Encadré 5 - Projet de « UPCYCLING 2016 », porté par API UP et son Atelier du Déchet au Design, en région Aquitaine.....	23
Encadré 6 - Zoom sur le projet « Innovation sociale et développement technologique pour l’inclusion des candidats handicapés en précarité », porté par l’association DEFITH60, en région Picardie.....	24
Encadré 7 – Zoom sur l’action d’Empowerment professionnel « agir professionnel des publics prioritaires vers l’emploi » portée par FACE	25
Encadré 8 - Zoom sur le projet de « Développement d’outils et méthodes pour favoriser le lien entre les entreprises et les personnes en situation d’exclusion », porté par Ares Groupe, en région Ile-De-France.....	25
Encadré 9 – Zoom sur Bourgogne Active, le Pôle de l’Economie Solidaire.....	27
Encadré 10 - Zoom sur Inter-made et la mise en place de l’accélérateur social de Toulon.....	28
Encadré 11 – Zoom sur l’Association nationale des Groupements de Créateurs (ANGC) et le déploiement de 20 groupements de créateurs	29
Encadré 12 - Zoom sur le déploiement du programme « Cap 2020 » porté par la Maison de l’Économie Solidaire du Pays de Bray, qui intègre une démarche d’évaluation de l’impact social.....	30
Encadré 13- Zoom sur la Maison de Services au Public du Clunisois porté par la Communauté de Communes (Bourgogne).....	31
Encadré 14- L’AVISE et le soutien à l’innovation.....	34

En synthèse

La promotion de l'innovation sociale à travers l'objectif de « Développer les projets d'innovation sociale créateurs d'emplois et de cohésion sociale » constitue le 6^{ème} défi de la stratégie du POn FSE Emploi-Inclusion. La dimension innovante est un principe directeur régissant la sélection des opérations et apparaît ainsi de façon transversale aux trois axes du programme.

En outre, l'innovation sociale fait l'objet d'un soutien spécifique dans le cadre de l'OS 3 de l'axe 3 : « Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire » qui vise à repenser la gouvernance de l'offre d'insertion et à en renouveler son contenu pour en améliorer l'efficacité et la lisibilité.

Globalement l'analyse des opérations révèle que l'innovation sociale :

- **est bien prise en compte et soutenue par le FSE sur le POn FSE ;**
- **est prise en compte mais de manière plus modeste sur le POn IEJ en cohérence avec le fait que** l'innovation sociale n'est affichée comme une priorité ni dans la stratégie ni dans les principes directeurs de sélection des opérations de ce programme.

Au total, **103 opérations ont été retenues sur les deux POn comme rentrant dans le champ de l'innovation sociale**. Parmi elles, sont distingués :

- **Les projets/opérations/initiatives considérés comme socialement innovants** et directement soutenus par le FSE ;
- **Les acteurs ou structures relevant de l'écosystème de l'innovation sociale et remplissant des fonctions d'animation, d'information, de valorisation de l'innovation sociale** (CRESS, AVISE) ou d'accompagnement « d'innovateurs sociaux », sans pour autant être forcément porteuses un projet socialement innovant.

93 opérations retenues sont couvertes par le POn FSE, représentant un montant total de près de 30 M€ (et 13M€ de FSE). Les deux tiers (62%) des opérations relèvent de l'axe 3 et **l'objectif spécifique 3 – sous lequel l'innovation sociale est notamment ciblée – concentre à lui seul 45% des opérations (42 opérations)**. Les opérations retenues sous cet objectif spécifique représentent 10% des opérations programmées sur l'OS 3 de l'axe 3.

Les opérations retenues se déclinent en **quatre catégories**, reprenant en partie les types d'actions retenus dans le POn FSE sous l'OS 3 :

- > **Les projets et démarches socialement innovants, directement soutenus par le FSE et en partie encouragés par des appels à projet dédiés.**

Ces projets s'inscrivent pour certains dans des démarches de création et d'expérimentation, d'évaluation de l'impact social, mais pour la plupart renvoient à des logiques de changement d'échelle (duplication sur un autre territoire, coopération renforcée, essaimage, ou diversification).

Ces projets relèvent de thématiques et domaine variés, parmi lesquels l'accompagnement vers l'emploi, le développement durable, l'égalité professionnelle, les opérations d'*empowerment*¹ en lien avec l'inclusion sociale, l'égalité professionnelle, etc.

- > **Les opérations de soutien à l'entrepreneuriat social et aux entreprises sociales**, qui renvoient au financement de réseaux ou structures d'accompagnement ciblant les entrepreneurs sociaux et l'innovation sociale (ex : France Active, Réseau Entreprendre), à la mise en place d'incubateurs ou de générateurs d'entreprises sociales, de programmes d'appui à l'émergence, etc.
- > **Les opérations d'études, de schémas et d'outils** destinés à valoriser, informer et appuyer le développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de l'innovation sociale et à professionnaliser ses acteurs. Ces opérations sont généralement portées par des collectivités territoriales, pôles ou structures de l'ESS (AVISE, CRESS, Maisons de l'ESS etc.)
- > **Les opérations « d'innovation sociale territoriale »**, formant un groupe relativement hétérogène, composé de projets de territoire innovants (ex : accès aux services de proximité dans des territoires enclavés), des PTCE, d'opérations de recherche d'innovation sociale dans les cadres de coordination et la gouvernance de l'offre d'insertion (relation IAE et entreprise, clauses d'insertion, projets de PLIE) et l'ingénierie des parcours d'insertion en vue de renouveler l'offre.

Enfin, il ressort de l'étude qu'il est difficile pour les structures de taille modeste en phase d'émergence de mobiliser du FSE en raison des contraintes techniques et financières inhérentes au montage de dossier (nécessité d'avoir un statut juridique stabilisé, de disposer de fonds de trésorerie importants), renforcées sur cette programmation malgré l'introduction des options de coûts simplifiés. Les projets socialement innovants en phase d'émergence sont souvent portés par des porteurs à la structure juridique hybride ou non stabilisée, ayant des besoins en trésorerie importants difficilement compatibles avec les règles d'éligibilité du FSE.

¹ Référence à une réappropriation / reprise du pouvoir par les individus eux-mêmes.

1. Objectifs et plan général de la note

La présente note porte sur les opérations consacrées à l'innovation sociale dans le PO national et le PO IEJ.

Elle vise à apprécier, en vue notamment d'**alimenter la partie B du RAMO 2017**, dans quelle mesure les thèmes constitutifs de l'innovation sociale ont été mis en avant dans la programmation du PON FSE et du PO IEJ.

Selon l'article 111, paragraphe 4, point g) du règlement (UE) n° 1303/2013, le rapport annuel de mise en œuvre à soumettre en 2017 contient une description **des progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale**, le cas échéant.

Plus spécifiquement, les objectifs poursuivis dans le cadre de l'analyse ici réalisée sont les suivants :

- > Examiner dans quelle mesure et sous quelles modalités, 2 ans après le lancement de la programmation, le FSE soutient l'innovation sociale dans les domaines d'intervention et objectifs qu'il couvre dans les deux PO ;
- > Illustrer concrètement, sur les principaux champs couverts et objectifs poursuivis, les opérations repérées comme socialement innovantes, dans une logique de valorisation et d'essaimage.

La méthodologie mobilisée pour conduire les investigations a principalement reposé sur une analyse des informations contenues dans les bases de données relatives aux deux PON afin :

- > d'identifier et de qualifier les opérations et porteurs répondant aux critères de l'innovation sociale ou soutenant l'innovation sociale ;
- > de dégager une typologie de projets/opérations sur les différents thèmes soutenus par les deux PON.

Cette analyse a été complétée par un entretien avec deux représentants de l'AVISE, centre de ressources et d'ingénierie sur l'innovation sociale, notamment en charge d'une subvention globale relative au PO national FSE.

Le contenu de la note se décline comme suit :

- > Les « définitions » (Partie 2) pour préciser le concept d'innovation sociale et dresser un panorama synthétique des acteurs, structures et financements relevant de l'écosystème de l'innovation sociale en France ;
- > Les modalités de prise en compte du concept d'innovation sociale dans les deux PON (Partie 3) ;
- > L'analyse et ses illustrations (Partie 4) réparties autour des projets et structures consacrés à l'innovation sociale (Partie 4.1), du bilan physico-financier des 103 opérations retenues dans le périmètre (Partie 4.2) et des modalités de soutien du FSE à l'innovation sociale (Partie 4.3).
- > Les annexes.

2. L'innovation sociale : éléments de définitions et acteurs impliqués

L'innovation sociale continue de faire appel à des définitions plurielles, aux contours variables, bien qu'une majorité de sources, instituts, observatoires s'accorde à dire - qu'au sens large - elle renvoie à l'élaboration de réponses nouvelles ou différentes à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits.

2.1 Des définitions européennes et nationales qui convergent

Au départ circonscrit au monde de l'entreprise et centré sur la seule mise au point de nouveaux produits ou procédés de fabrication, le concept d'innovation sociale s'inscrit dans un mouvement d'élargissement de l'innovation technologique (cf Manuel d'Oslo élaboré par l'OCDE).

Dans son Guide de l'innovation sociale en faveur de l'investissement social publié en 2013, la Commission Européenne définit l'innovation sociale comme « le développement et la mise en œuvre de **nouvelles idées** (produits, services et modèles) pour **répondre à des besoins sociaux** et créer de **nouvelles relations ou collaborations** sociales ». Ces innovations « sont sociales à la fois dans leurs **finalités** et dans leurs **moyens** ».

Au niveau national, d'autres définitions sont venues préciser ou compléter les dimensions mises en avant par la Commission Européenne. Deux aspects reviennent assez régulièrement dans ces définitions :

- ▶ La **réponse à des besoins sociaux nouveaux, non ou mal satisfaits**, consistant à combler les absences sociales du marché et les « angles morts » des politiques sociales à travers des solutions nouvelles voire des innovations de rupture ;
- ▶ L'élaboration **de nouveaux modes** de production, d'organisation du travail, de financement, de coopération ou d'inclusion dont les caractéristiques permettent de répondre au besoin tout en dégageant une **forte plus-value sociale** pour les parties prenantes ou la société.

La question de la définition du concept d'innovation sociale s'est posée avec acuité en France en 2014 au moment de la préparation de la loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire. Initialement retiré par le Conseil d'Etat, le gouvernement a rétabli l'article définissant l'innovation sociale, estimant que cela donnerait une base légale aux politiques publiques d'innovation sociale. Ainsi, l'article 15 de la loi précitée n°2014-856 du 31 juillet 2014, précise :

« Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- Soit **répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits**, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;
- Soit **répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise**, par un **processus innovant de production** de biens ou de services ou encore par un **mode innovant d'organisation du travail**. Les **procédures de consultation et d'élaboration** des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les **modalités de financement** de tels projets relèvent également de l'innovation sociale. »

Le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS) propose une définition au niveau national prise comme référence par l'AVISE :

"L'innovation sociale consiste à élaborer des **réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits** dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en **impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés**, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : **émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.**"

Dans son référentiel « Innovation Nouvelle Génération » publié en 2015, la Banque publique d'investissement (BPI) propose **deux principaux critères** – repris du Manuel d'Oslo - permettant d'identifier la contribution d'un projet à l'innovation sociale :

1/ Avoir dans sa raison d'être une mission sociale et sociétale :

- **répondre à des besoins sociaux mal ou non satisfaits**, généralement en direction de populations défavorisées ou vulnérables : exclus, mal logés, migrants, personnes âgées, enfants...;
- **répondre à des enjeux sociétaux** en intégrant des dimensions économiques, sociales, environnementales et territoriales : mobilité, logement, cohésion sociale, énergie, recyclage...;
- **s'attaquer à des défis systémiques pour introduire des transformations structurelles**, qui impliquent un grand nombre de parties prenantes : développer une économie circulaire, par exemple.

2 / Etre « sociale » dans sa **pratique** autant que dans sa mission :

- **chercher à impliquer ses utilisateurs, bénéficiaires et parties prenantes** à toutes les étapes du projet, depuis l'identification du besoin jusqu'aux solutions, en passant par l'évaluation des impacts
- s'attacher à partager la valeur économique produite avec toute la société plutôt qu'entre les seuls actionnaires et entrepreneurs. »

Nous retiendrons dans le cadre de cette analyse la définition du CSESS, proche de celle de la Commission européenne et semblant faire l'objet d'un consensus.

2.2 Acteurs, approches et critères de caractérisation de l'innovation sociale

Si ces définitions fournissent quelques **repères communs** relatifs aux principes de l'innovation sociale, selon l'approche retenue le caractère socialement innovant d'un projet ne va pas de soi et **il est souvent difficile de statuer sur le caractère socialement innovant d'une initiative ou d'un projet** (un service déjà mis au point sur un territoire A est-il toujours considéré comme socialement innovant lorsqu'il est dupliqué sur un autre territoire ?).

La grille de caractérisation de l'innovation sociale

Différents observatoires et instituts ont tenté – tant au niveau national que dans différentes régions de France - de préciser les critères de caractérisation de l'innovation sociale.

La grille ci-dessous reprend les quatre principaux critères - dont la pondération n'est pas figée - définis dans les principaux outils méthodologiques de l'AVISE², du CSESS et de la BPI³ pour déterminer du caractère socialement innovant d'un projet ou d'une initiative. C'est sur cette grille que nous nous sommes basés afin de repérer et d'analyser les opérations soutenues par le FSE.

² L'élaboration de la grille de caractérisation s'est appuyée sur le travail de l'AVISE pour ensuite être adaptée aux contraintes méthodologiques de la commande.

³ Lien vers guide Innovation Nouvelle Génération - Bpifrance

Tableau 1 – Grille/critères de caractérisation des projets porteurs d'innovation sociale

Critère / question	Définition
Réponse nouvelle à un besoin social non ou mal satisfait	Un besoin social, dont les réponses apportées par le territoire d'implantation sont insuffisantes, est explicitement identifié. La réponse est nouvelle, nettement distincte des solutions disponibles sur le territoire et s'adapte aux besoins spécifiques du territoire.
Dimension expérimentale et prise de « risque »	Le projet est d'abord déployé sur un mode expérimental (phase test, évaluation, ajustements) par essais erreurs. Quelle est l'intensité de l'innovation (incrémentale ou radicale) ?
Implication des acteurs concernés	Le projet implique les parties prenantes à toutes les étapes du projet de l'identification du besoin jusqu'aux solutions : Le projet implique les parties prenantes dans sa gouvernance et s'attache à partager la valeur économique produite avec toute la société
Génération d'autres effets positifs en lien avec des enjeux sociétaux	Le projet est sensible à son impact environnemental, social, économique : mobilité, logement, cohésion sociale, énergie, recyclage : Le projet vise la création d'emplois durables

Cette approche par critère et questionnement relève du faisceau d'indices, et vise à fournir une base commune à l'ensemble des personnes et structures impliquées dans ce type d'innovation. Il importe toutefois de rappeler de quels concepts l'innovation sociale se distingue, afin d'éviter les risques de qualification abusive d'un porteur relevant de l'innovation sociale. Cet encadré⁴ reprend plusieurs idées reçues sur l'innovation sociale.

Plusieurs **idées reçues sur la nature des projets** doivent être dépassées pour éviter de qualifier abusivement un projet comme étant porteur d'innovation sociale:

- ▶ **Un projet peut relever de l'économie sociale et solidaire sans pour autant relever de l'innovation sociale ;**
- ▶ **L'innovation sociale n'agit pas uniquement sur les publics fragiles** ou le secteur sanitaire et social mais concerne tous les secteurs d'activités et tout type de bénéficiaire ;
- ▶ **Un projet innovant aux effets positifs directs ou indirects sur la société ne constitue pas forcément un projet d'innovation sociale :** la finalité de répondre à un besoin social non satisfait prévaut sur la recherche de rentabilité économique du projet ;
- ▶ **Projet d'utilité sociale et projet d'innovation sociale ne sont pas synonymes :** tandis que le projet d'utilité sociale renvoie aux effets positifs d'une action sur un territoire auprès d'un groupe de population ou plus globalement de la société, le projet d'innovation sociale porte précisément sur l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales. Le projet d'innovation sociale peut ainsi s'inscrire en amont d'une démarche plus large d'utilité sociale ;
- ▶ Le caractère totalement nouveau d'un projet sur un territoire ne lui attribue pas forcément la valeur d'un projet d'innovation sociale sur un autre territoire : cette innovation sociale aura un caractère nouveau au regard du contexte de cet autre territoire si elle apporte bien une solution nouvelle à un besoin social peu ou mal couvert, dans un contexte territorial donné.

Panorama synthétique des innovateurs sociaux et de l'écosystème de soutien à l'innovation sociale

Globalement, l'innovation sociale ne se réduit pas à un produit ou un procédé. Elle apparaît relever autant du processus que du résultat et s'élargit vers d'autres acteurs que l'entreprise.

⁴ Source : Mode d'emploi de l'innovation sociale – AVISE – 2014 /Voir infra, partie 1.3.1, pour consulter la grille de caractérisation des projets.

Ainsi **différents types d'acteurs**, aussi bien publics que privés, peuvent développer des projets d'innovation sociale :

- ▶ **Les entreprises sociales et associations** : elles conçoivent plutôt l'innovation comme une méthode d'élaboration de produits et de services nouveaux répondant à des besoins mal couverts. On retrouve dans les profils de porteurs et de démarches :
 - des démarches entrepreneuriales dont les activités économiques, génératrices de recettes, sont mises au profit de la mission sociale des organisations.
 - la figure de l'entrepreneur social, dont le dynamisme, la créativité et le leadership, sont déterminants dans l'accomplissement de la finalité sociale de son entreprise.
- ▶ **Le secteur privé stricto sensu** avec les fondations d'entreprises dont le nombre se développe rapidement ces dernières années : SNCF, fondation Crédit Coopératif qui a mis en place le Prix de l'initiative en Economie Sociale, Fabrique Aviva, La Poste etc.
- ▶ **Les acteurs publics et parapublics**: on retrouve ici l'Etat, les Conseils régionaux et dans une moindre mesure départementaux qui cherchent à réinterroger la façon dont sont conçues et mises en œuvre leurs politiques publiques, en lançant des expérimentations avec un regard pluridisciplinaire (citoyens, designers de services, urbanistes...). De plus en plus de structures soutenues par les pouvoirs publics encouragent l'innovation sociale et l'entrepreneuriat social via la mise en place d'incubateurs, de programmes d'accélération, de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), d'appel à projets spécifiques dans certaines filières etc.
- ▶ **Les citoyens** : on parle alors d'innovation sociale citoyenne. Des citoyens bénévoles et volontaires s'engagent pour concevoir de nouvelles solutions afin de répondre à certains défis sociaux/sociétaux contemporains.

Les projets d'innovation sociale sont appuyés de manière croissante par des acteurs relevant d'un écosystème en constante évolution et dont certains sont soutenus par le FSE. Il existe encore très peu de professionnels affichant une offre d'accompagnement ou de financement spécifiquement dédiée à l'innovation sociale. Toutefois cette offre se structure et parmi les structures composant l'écosystème de l'accompagnement et de la valorisation de l'innovation sociale, on distingue celles qui sont chargées :

- > d'informer et d'orienter (Avisé, CRESS, Instituts ou laboratoires de recherche),
- > celles qui financent (FSE, France Active, Fondations MACIF, Crédit coopératif ...)
- > ainsi que celles qui accompagnent (accompagnateurs généralistes comme le Réseau entreprendre, France Actives, les couveuses/pépinières, coopératives d'activité et d'emploi (CAE), incubateurs/accélération, Réseaux ou Pôle de l'économie sociale et solidaire, unions régionales des sociétés coopératives et participatives - URSCOP).

A noter que selon les régions, ces acteurs sont représentés de façon hétérogène.

Les financements dédiés au soutien de l'innovation sociale en France

Outre le FSE, il existe en France depuis plusieurs années différents fonds/instruments financiers nationaux qui soutiennent l'innovation sociale dont le Fonds NOV'ESS et le PIA ESS.

Le volet ESS du PIA Programme d'Investissements d'Avenir⁵

Le Programme d'Investissement d'Avenir⁶ a réservé une enveloppe spécifique de 100 millions d'euros pour le financement des projets des structures de l'ESS. Sa gestion en a été confiée à la Caisse des dépôts et son action a pour objet le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire grâce à des apports de quasi-fonds propres, principalement sous forme de prêts participatifs ou de contrats d'apports associatifs avec droit de reprise.

Désormais, la gestion de l'action « financement de l'ESS » repose sur deux modes d'intervention :

- > un cofinancement des investissements par le PIA et des partenaires financiers, nationaux ou régionaux, retenus à l'issue d'un appel à candidature (« AAC ») ouvert jusqu'en 2014,
- > en complément de l'AAC, le financement direct de projets via le présent appel à projets sectoriels (« AAP ») en cohérence avec les ambitions générales du PIA.

Au total, sur les 100 millions d'euros dont est dotée l'action, près de 91 millions ont été engagés fin 2015. 612 entreprises sont financées (dont 110 au niveau national) ce qui correspond à 647 projets autour de 4 secteurs⁷ :

- 127 projets soutenus au niveau national pour un ticket moyen d'intervention au titre du PIA de 500 K€;
- 520 projets au niveau régional pour un montant moyen de 35K€ (par les partenaires financiers régionaux).

Le Fonds Nov'ESS

Lancé par France Active et adossé à la société d'investissement France Active, ce fonds a pour objectif de soutenir le développement de projets d'entreprises solidaires socialement innovants. L'innovation sociale peut ici être portée par le produit, l'organisation ou encore le modèle économique développé pour atteindre un objectif social.

En juin 2016, la Caisse des Dépôts a lancé avec des acteurs privés et publics⁸ ce nouveau Fonds d'investissement de 100 millions d'euros pour soutenir les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ce Fonds intervient à 90 % en fonds propres et quasi fonds propres sur tout le périmètre de la loi ESS. A travers ce Fonds, les co-investisseurs entendent soutenir la transition et le changement d'échelle de l'ESS. Le Fonds cible en priorité les associations et entreprises sociales porteuses de projets de grande envergure (investissements compris entre 1 et 5 millions d'euros). Il intervient également pour faire émerger des projets innovants à forte valeur ajoutée et des projets en phase d'accélération (investissements compris entre 100 000 et 500 000 euros).

Le fonds d'innovation sociale (FISO)

Doté d'une capacité publique de 20 millions d'euros, ce fonds a pour objectif de financer - sous forme d'avances récupérables ou de prêt à taux zéro pour l'innovation - des projets socialement innovants, correspondant à des besoins sociaux non satisfaits. Cofinancé à parité par l'État et les Régions et géré par Bpifrance, sa mise en œuvre se fait en deux phases : une première phase d'expérimentation avec 9 régions mobilise des ressources budgétaires de l'État, à hauteur de 10 millions d'euros. Une fois évalués les résultats de cette expérimentation, une seconde tranche de 10 millions d'euros pourra être mobilisée, afin d'élargir le FISO à davantage de régions.

Encadré 1 – Zoom sur le projet de banque de l'innovation sociale porté par le CGET

Une **banque de l'innovation sociale au service de l'expérimentation dans les territoires** est en cours d'élaboration par le CGET et la Délégation interministérielle à l'Économie sociale et solidaire⁹. Avec l'aide d'un collectif de porteurs de projets, cette banque prendra la forme à l'automne 2017 d'une plateforme de mutualisation des bonnes pratiques. Près de 11 000 initiatives ont déjà été recensées auprès d'une vingtaine de partenaires. À court terme, la plateforme pourrait recenser et valoriser près de 40 000 projets associatifs ou institutionnels, couvrant l'ensemble du territoire ou localisés à l'étranger et capitalisés en langue française. Son

⁵ Programme d'investissements d'avenir : Rapport du comité d'examen à mi-parcours, 2016

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/29-03-2016-rapport_comite_pia_1.pdf

⁶ Créé par la loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010

⁷ Habitat coopératif et participatif, auto-construction, écoconstruction, auto réhabilitation accompagnée ; services de santé ou sociaux ; mobilité durable ; numérique

⁸ BNP Paribas, BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Coopératif, l'Ircantec et la Mutuelle Nationale Territoriale

⁹ <http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-37-cget-04-2017.pdf>

objectif est de recenser les initiatives les plus emblématiques et les faire connaître.

3. Modalités de prise en compte de l'innovation sociale dans les POn FSE et IEJ

Si la France a fait le choix politique d'inscrire l'innovation sociale dans la loi consacrée à l'ESS, la Stratégie Europe 2020 fait de ce concept un facteur d'amélioration d'une « croissance intelligente », figurant dans les règlements d'intervention 2014-2020. Le règlement (UE) n°1304/2013 justifie les enjeux du soutien accru de l'innovation sociale par le FSE sur la programmation 2014-2020 :

*Article 9 - Le FSE encourage l'innovation sociale dans tous les domaines relevant de son champ d'application, notamment afin **d'expérimenter**, d'évaluer et d'appliquer à grande échelle des **solutions innovantes**, au niveau local ou régional, pour répondre aux **besoins sociaux**, en partenariat avec des acteurs appropriés et en particulier avec des partenaires sociaux.*

*Soutenir l'innovation sociale permet aux politiques de **mieux répondre au changement social** et l'expérimentation et l'évaluation de solutions innovantes avant leur application à plus grande échelle **contribuent à l'amélioration de l'efficacité des politiques**. [...]. La Commission facilite le renforcement des capacités en matière d'innovation sociale, notamment en soutenant l'apprentissage mutuel, en mettant en place des réseaux ainsi qu'en diffusant et en favorisant les bonnes pratiques et méthodes.*

3.1 L'innovation sociale dans le POn FSE « Emploi Inclusion » 2014-2020

L'innovation sociale, affichée comme une priorité dans les règlements, se retrouve fortement présente dans la stratégie du POn FSE et dans les principes directeurs de sélection des opérations.

3.1.1 Une prise en compte transversale dans la stratégie et les principes directeurs de sélection

La promotion de l'innovation sociale constitue de 6^{ème} défi de la stratégie du POn FSE Emploi-Inclusion « développer les projets d'innovation sociale créateurs d'emplois et de cohésion sociale », et ce, notamment dans :

- ▶ l'accompagnement vers l'emploi,
- ▶ les modes de construction des parcours d'insertion,
- ▶ la coordination des acteurs et des étapes de parcours,
- ▶ l'implication des personnes bénéficiaires et de mobilisation des employeurs.

L'enjeu est de **renouveler les pratiques d'accompagnement et l'offre d'insertion** et de concevoir des réponses aux défis sociétaux, sociaux et environnementaux.

Dans les trois axes du POn, **la dimension innovante est un principe directeur régissant la sélection des opérations**. L'innovation sociale en particulier doit contribuer à moderniser et adapter les prestations de service à la diversité des attentes et des besoins des publics concernés, notamment dans les secteurs émergents.

- ▶ Dans **l'axe 1**, l'innovation sociale concerne notamment les services d'accompagnement à l'emploi, contribuant à acquérir des compétences pour l'apprentissage tout au long de la vie et une attention particulière est portée au « développement et à la consolidation des structures d'utilité sociale (créations et reprises) [...] compte tenu des besoins à satisfaire et de leurs apports en matière de production, de redistribution et de création d'emplois non délocalisables ».
- ▶ Dans **l'axe 2**, l'innovation sociale vise à promouvoir un emploi durable et de qualité.
- ▶ Dans **l'axe 3**, l'innovation sociale est attendue sur deux types d'actions en particulier : d'une part les cadres de coordination et la gouvernance territoriale afin de contribuer au renouvellement de l'offre d'insertion et

d'autre part la modélisation, la capitalisation et l'évaluation des expériences en matière d'innovation sociale ainsi que l'ingénierie de projets en faveur du développement de l'innovation sociale.

3.1.2 L'innovation sociale directement ciblée dans une partie des types d'action soutenus sous l'objectif spécifique 3 de l'axe 3 du POn FSE

L'innovation sociale fait l'objet d'un soutien spécifique et affiché dans le cadre de l'OS 3 de l'axe 3 : « **développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire** » qui vise à repenser la gouvernance de l'offre d'insertion et à en renouveler son contenu pour en améliorer l'efficacité et la lisibilité¹⁰. Les types d'actions en lien avec l'innovation sociale et identifiés sous cet OS peuvent être regroupés en trois « groupes »/catégories :

- **L'appui à la définition et à la mise en œuvre des pactes territoriaux et autres cadres de coordination ad hoc afin d'améliorer** la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion
 - les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont notamment ciblés dès lors qu'ils apportent des solutions innovantes en matière d'insertion des publics en difficulté eu égard aux défis environnementaux (chantiers de réhabilitation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité) et aux besoins sociaux ;
- **le soutien aux projets ou démarches socialement innovants**
 - projets porteurs de réponses nouvelles à des besoins émergents (renouvellement de l'offre d'insertion, implication des personnes bénéficiaires, etc.) ;
 - projets innovants eu égard *aux défis environnementaux* et aux besoins sociaux.
- **le déploiement d'outils, études, accompagnement des projets d'innovation sociale**
 - projets de modélisation, de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'innovation sociale et d'ingénierie de projets en faveur du développement de l'innovation sociale ;

Les porteurs de projets visés dans cet OS renvoient à tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion et en particulier les Départements, PLIE, acteurs du service public de l'emploi, SIAE mais également partenaires sociaux, branches professionnelles, acteurs porteurs d'un projet social innovant dont les structures et les réseaux d'utilité sociale.

3.1.3 Une capitalisation de l'innovation sociale intégrée dans l'assistance technique nationale

Enfin, au titre de l'assistance technique (axe 4, OS 2), 2 « *Communiquer sur les actions susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement FSE, valoriser et faire connaître les bonnes pratiques et initiatives exemplaires et novatrices et les résultats et l'impact des expérimentations conduites* », l'innovation sociale doit être abordée dans les opérations de communication et de capitalisation afin de montrer sa plus-value et de favoriser les transferts de bonnes pratiques et de savoir-faire pour faire évoluer les politiques publiques.

¹⁰ Evaluation thématique de 2011 sur l'offre d'insertion dans les territoires – Amnyos-Edater

3.2 L'innovation sociale dans le POn IEJ

A la différence du POn FSE, l'innovation sociale n'est pas directement ciblée ou mentionnée dans le POn IEJ, bien que soit affichée l'ambition de *favoriser l'émergence de dispositifs expérimentaux et innovants, conformément à l'esprit du FSE* et que « *les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier* ». Le rôle de l'IEJ s'entend avant tout comme un rôle d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes (et des NEET en particulier)¹¹.

Encadré 2 - L'innovation sociale dans le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)

Au-delà du FSE, l'innovation sociale est également très fortement promue à travers le programme sectoriel EaSI, Programme pour l'emploi et l'innovation sociale, qui est un instrument de financement européen visant à promouvoir un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, à garantir une protection sociale correcte et adéquate, à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à améliorer les conditions de travail. Ce programme sectoriel et le POn respectent chacun leur propre procédure mais des synergies et complémentarités doivent être trouvées.

L'EaSI est géré directement par la Commission européenne. Il regroupe trois programmes de l'UE, gérés séparément de 2007 à 2013: **PROGRESS**, **EURES** et **l'instrument de microfinancement Progress**.

Depuis janvier 2014, ces programmes forment les trois volets de l'EaSI, doté d'une enveloppe totale sur 2014-2020 qui s'élève à 919 469 000 euros:

- **PROGRESS** (61 % du budget) : pour l'emploi et la solidarité sociale soutenant des projets menés dans les domaines de l'emploi, de l'inclusion sociale et de l'égalité des chances. Sur ce thème, le FSE pourra permettre de développer à plus grande échelle les mesures les plus fructueuses élaborées dans le cadre de PROGRESS, notamment sur le plan de l'innovation sociale
- **EURES** (18 % du budget) : pour la mobilité géographique de l'emploi dans un marché du travail élargi. Une articulation est recherchée dans ce cadre, avec les actions soutenues par le FSE visant à renforcer la mobilité transnationale de la main d'œuvre.
- **Microfinance et entrepreneuriat social** (21 % du budget) : facilite l'accès au financement pour les personnes sans emploi souhaitant créer leur entreprise, et notamment une entreprise sociale. Une coordination nationale est recherchée avec le soutien du FSE à l'emploi indépendant, à l'entrepreneuriat, à la création d'entreprises et d'entreprises sociales.

Objectifs de l'EaSI:

- Renforcer l'adhésion aux objectifs de l'UE et la coordination de l'action au niveau national et européen dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.
- Soutenir la mise en œuvre de systèmes de protection sociale et de politiques du marché du travail adéquats.
- Moderniser la législation de l'UE et garantir son application effective.
- Promouvoir la mobilité géographique et accroître les possibilités d'emploi en développant des marchés du travail ouverts.
- Augmenter la disponibilité et l'accessibilité des instruments de micro-financement pour les groupes vulnérables et les micro-entreprises, et améliorer l'accès au financement pour les entreprises sociales

¹¹ Source : Etude d'impact sur l'IEJ, Asdo CapGémini, 2015

4. Analyse des opérations consacrées à l'innovation sociale dans le POn FSE 2014-2020 et le POn IEJ

4.1 Des projets innovants identifiés par deux principaux moyens

L'analyse de la prise en compte de l'innovation sociale dans les deux POn s'appuie sur les bases de données transmises par la DGEFP (extraites de MdFSE à la date du 31 mars 2017). L'analyse a uniquement porté sur les projets dont le statut est « conventionné » ou « validé en comité » au 31 mars 2017. Deux bases ont été exploitées et croisées, l'une intégrant des informations qualitatives sur le descriptif des opérations et des données sur le volume/profil des participants ; l'autre intégrant des données physiques et financières sur la nature des opérations et des porteurs de projets cofinancés.

L'identification des opérations consacrées à l'innovation sociale a reposé sur la méthode décrite ci-dessous :

- > Nous avons opéré une analyse des projets dont **le thème secondaire est tagué « innovation sociale » (4.1.1).**
- > Le faible taux de renseignement du champ « thème secondaire », et le manque de lien apparent entre le tag « innovation sociale » et le caractère socialement innovant des opérations taguées ont nécessité de **s'orienter vers une recherche textuelle (4.1.2.) par mots-clés et groupes de mots-clés** relatifs aux différents critères d'innovation sociale (« innovation sociale », « socialement innovant », « besoin social », « expérimental »,...), contenus dans les 7 600 opérations programmées ;
- > Cette analyse textuelle a été complétée **par une recherche au niveau du nom des porteurs des principaux acteurs et réseaux pré-identifiés** dans la phase de définition de l'écosystème de l'innovation sociale. Ont ainsi été recherchées les opérations portées par des acteurs soutenant/encourageant l'innovation sociale (ex : CRESS, réseau France Active, AVISE, Pôle Territorial de Coopération Economique, PTCE etc.).

L'exploitation des bases de données a enfin été suivie d'un **entretien le 5 mai 2017 avec deux représentants de l'AVISE** en charge de la gestion de l'enveloppe de subvention globale de FSE. Cet entretien a notamment permis de préciser les actions et la stratégie de l'AVISE en termes de soutien à l'innovation sociale, notamment au travers du FSE ; le contexte et les résultats des appels à projet lancés ; et de recueillir des éléments sur les problématiques rencontrées par les porteurs de projets que l'AVISE accompagne au regard des exigences de gestion du FSE.

Chacune de ces trois phases d'investigation est détaillée ci-dessous.

4.1.1 L'analyse préalable des opérations dont le thème secondaire est tagué « innovation sociale »

L'identification des opérations relevant ou consacrées à l'innovation sociale s'est dans un premier temps basée sur la liste d'opération dont le thème secondaire est tagué « innovation sociale ». En effet l'innovation sociale fait partie des 7 thèmes secondaires relatifs aux fonds ESI – définis dans le tableau 6 de l'annexe I du règlement n°215/2014 du 7 mars 2014 :

- 01 Soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources
- **02 Innovation sociale**
- 03 Améliorer la compétitivité des PME
- 04 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- 05 Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication
- 06 Non-discrimination
- 07 Egalité entre les hommes et les femmes
- 08 Sans objet

Le champ « thème secondaire » n'est que très partiellement renseigné : 18% des opérations

Le renseignement de ces thèmes sous MDFSE par les bénéficiaires est optionnel – un seul thème peut être renseigné par opération - et ne fait l'objet d'aucune définition réglementaire¹². MDFSE ne précise pas non plus le mode de renseignement et le périmètre de ces thèmes (infobulle par exemple), bien que la FAQ de mars 2016 les mentionne.

Sur les 7 440 opérations conventionnées et programmées (hors AT¹³), 50% ont un thème secondaire renseigné mais les 2/3 sont renseignées « sans objet ». (En excluant ces dernières, seuls 18% des opérations du POn FSE et 6% du POn IEJ ont un thème secondaire renseigné.

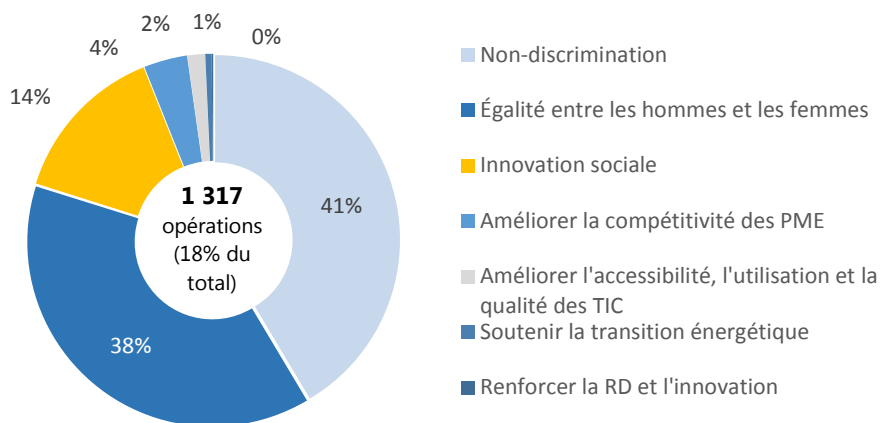
Tableau 2 Nombre d'opérations taguées et taux de renseignement par PI

	IEJ	POn FSE							Total général
	8.2	10.1	8.1	8.3	8.5	8.6	8.7	9.1	
1 -Total opérations Pon FSE et IEJ	454	73	278	255	467	11	70	5832	7 440
2 - Nb d'opérations - thème secondaire renseigné sauf renseignement « sans objet »	26	15	48	54	78	5	10	1081	1317
(2/1) - Taux de renseignement d'un thème par PI	6%	21%	17%	21%	17%	45%	14%	19%	18%
3 - Nb d'opérations taguées "Innovation sociale"	3	0	7	5	13	0	3	154	185
(3/2) - % dans le total des opérations dont un thème est renseigné			15%	9%	17%		30%	14%	14%

185 opérations taguées « innovation sociale », pour beaucoup à tort

Si l'on ne tient compte que des opérations dont le thème secondaire est renseigné (185 opérations taguées soit 14% du total des opérations avec un thème secondaire renseigné), **l'innovation sociale arrive en 3ème position**, derrière la « non-discrimination » (41%) et « l'égalité entre les hommes et les femmes » (38%).

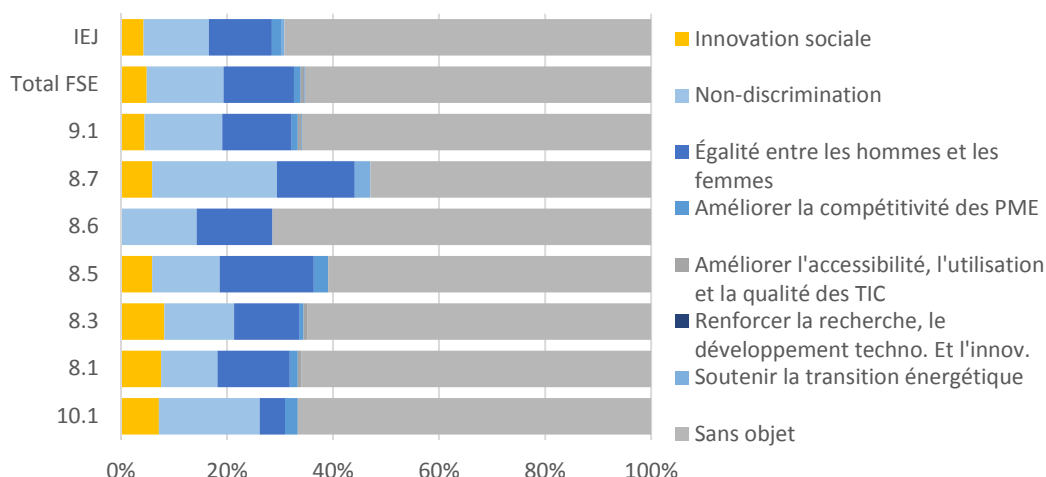
Figure 1 - Répartition des opérations "taguées" par thème secondaire (hors « sans objet »)



¹² <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32014R0215>

¹³ 7617 au total, 7 440 hors AT

Figure 2 - Répartition par thème secondaire et par PI des opérations taguées (y compris « sans objet »)



Toutefois, l'analyse du contenu des opérations taguées « innovation sociale » a permis de réaliser que la plupart était hors champ. A titre d'illustration, parmi les 185 opérations taguées, une dizaine relevait d'opérations d'assistance technique (DIRECCTE, CD) sans lien avec l'innovation sociale, une quarantaine de Centre Communaux d'Action Sociale, Missions Locales, Départements ou EPCI sur des opérations classiques d'accompagnement individuel renforcé des publics PLIE ou RSA ; ou des actions ciblant les référents de parcours.

4.1.2. Une analyse textuelle par mot-clef du contenu des opérations

Etant donné le faible taux de renseignement et le manque de fiabilité du champ « thème secondaire », il a été décidé de baser le repérage des projets sur une analyse textuelle par mots-clefs et groupe de mots-clefs relatifs aux 4 grands critères de caractérisation de l'aspect socialement innovant d'un projet (identifiés dans la partie « définition »). Cette recherche a porté sur l'ensemble **des informations relatives aux 7 440 opérations (hors AT) programmées sur les deux POn** ; nom du porteur, libellé des opérations, codification de l'opération, description détaillée des opérations, intitulé de l'appel à projets etc. Les mots clefs sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 – Mots clefs recherchés pour chacun des quatre critères caractérisant les opérations socialement innovantes

Critère / question	Mots clef recherchés dans la base
<i>De manière transversale les mots suivants ont été recherchés dans le contenu des opérations : « Innovation sociale » / « innovations sociales » / « socialement innovant ».</i>	
Réponse nouvelle à un besoin social non ou mal satisfait	<i>besoins non / sociaux non satisfait / besoin social non satisfait / besoins sociaux mal satisfaits / besoin social non satisfait / besoin social mal couvert / besoin social non couvert / besoins sociaux non couvert / besoins sociaux mal couverts nouvelle réponse / nouvelles réponses / réponses nouvelles / réponse nouvelle solution innovante / solution nouvelle innovante / innovant / novateur / novatrice besoin émergent / nouveau besoin</i>
Dimension expérimentale et prise de « risque »	<i>expérimentation / expérimental / expérimentale</i>
Implication des acteurs concernés	<i>Nouveaux partenariats / implication des bénéficiaires / implication des usagers</i>
Génération d'autres effets positifs en lien avec des enjeux sociétaux	<i>« Impact social » / « impact environnemental » / « évaluation de l'impact »</i>

210 opérations pré-identifiées comme pouvant relever a priori de l'innovation sociale

Le cœur de cible des opérations est constitué des projets dans lesquels figurent *innovation sociale / innovations sociales / socialement innovant*, soit 99 projets, dont 83 sur le POn FSE. Si l'on ajoute à cette liste les projets qui font apparaître a minima un des mots clefs identifié sous le sous-critère « Réponse nouvelle à un besoin social non ou mal satisfait » (ex : besoins sociaux non-satisfaits / besoin social non satisfait / besoins sociaux mal satisfaits, etc.), **177 projets sont identifiés, dont 6 sur l'IEJ. Parmi eux, seuls 11 projets sont tagués « innovation sociale »**, ce qui confirme le manque de pertinence du champ « thème secondaire ».

Cette analyse textuelle a été complétée par une recherche au niveau du nom des porteurs des principaux acteurs et réseaux pré-identifiés dans la phase de définition de l'écosystème de l'innovation sociale (2. 2). Ont ainsi été ciblées les opérations portées par des acteurs soutenant/encourageant l'innovation sociale (ex : CRESS, réseau France Active, AVISE, Pôle Territorial de Coopération Economique, PTCE). Les structures et opérations portées sous l'OS 9.1.3, qui cible notamment l'innovation sociale, ont fait l'objet d'un balayage plus fin.

Au total, 210 opérations et structures ayant a priori un lien avec l'innovation sociale ont été pré-identifiées à l'issue de la phase de recherche textuelle. C'est sur cette base d'opérations que l'appréciation du caractère socialement innovant des projets a porté. La grille de caractérisation de l'innovation sociale (démarche expérimentale, réponse nouvelle, etc.) a été appliquée avec une certaine souplesse¹⁴ à l'analyse des informations relatives à la description des opérations (rédigées par les bénéficiaires dans leur dossier de demande de subvention), notamment sur les opérations IEJ pour lesquelles l'innovation sociale n'est pas directement ciblée dans les types d'action et principes directeurs du POn.

Cette phase d'étude qualitative des opérations pré-identifiées a permis :

- > d'apprécier si les opérations pré-identifiées par la recherche textuelle présentaient, ou non, un caractère socialement innovant, afin de ne retenir que celles entrant dans le périmètre de l'étude ;
- > de définir, pour les opérations retenues dans le périmètre de l'étude, une typologie d'opération et de porteurs.

Au final, la moitié des opérations a été écartée des 210 opérations pré-identifiées. En effet dans de nombreux cas, les descriptifs des opérations mentionnent les termes « innovation sociale » ou « socialement innovant » uniquement dans le contexte, ou en début de description du projet au travers du rappel des objectifs du POn FSE, sans pour autant que l'opération ne présente une dimension innovante dans son contenu. Il est également ressorti que certains réseaux ou types de porteurs (AVE notamment) tendent à intégrer dans la description des objectifs de leur opérations des paragraphes/formulations « types » comme l'objectif « *modéliser, capitaliser et d'évaluer des expériences en matière d'innovation sociale et d'ingénierie d'insertion* » que l'on retrouve à une dizaine de reprises dans les opérations portées par le réseau des PLIE.

¹⁴ pas nécessaire de remplir l'intégralité des critères pour qu'un projet soit considéré comme socialement innovant

Encadré 3 – Remarques et enseignements méthodologiques tirés de l'exploitation des bases de données

La présence d'informations textuelles détaillées relatives au descriptif des opérations dans la base de données extraite de MDFSE et exploitée dans le cadre de cette étude constitue une véritable plus-value par rapport aux précédentes programmations. Jusqu'à présent, les bases d'opérations analysées n'intégraient que des informations relatives au nom, au statut du porteur ou encore au libellé de l'opération (ce dernier étant souvent très succinct et peu représentatif du contenu du projet). La possibilité d'extraire en masse l'intégralité des contenus rédigés par les porteurs de projet dans leurs dossiers de demande de subvention permet à présent :

- d'apprécier plus concrètement le contenu et le déroulé des projets, les partenaires, le contexte de mise en œuvre, etc.
- de réaliser des analyses textuelles plus fines et de pallier notamment l'absence de typologie d'opérations directement intégré dans les bases MDFSE ou les problèmes de renseignement de champ (cf le champ secondaire « innovation sociale » qui s'est avéré peu pertinent dans le repérage des projets socialement innovants).

Toutefois, ce matériau qualitatif « nouveau » se révèle hétérogène et parfois *trop* dense – étant donné que les parties « contexte », « description synthétique de l'opération » et « résultats attendus de l'opération » sont des champs libres sans limite de texte. En moyenne, le texte cumulé de ces 3 champs contient plus de 6 000 caractères, avec des opérations atteignant plus de 25 000 caractères¹⁵ (environ 9 à 10 pages). La longueur des descriptions des projets, conjuguée au caractère disparate des informations¹⁶ nuisent parfois à la lisibilité de l'opération et rendent difficiles l'identification précise de l'action que le FSE soutient. Cette longueur masque d'ailleurs parfois une absence de « projet » ou d'action directement soutenus par le FSE. Par ailleurs, la longueur et le niveau de détail des informations sur ces trois champs a tendu à alourdir l'analyse du contenu des projets.

En conclusion, l'intégration d'un champ intégrant une description très synthétique de l'opération ou d'une typologie d'opérations (permettant de rattacher les opérations à un ou plusieurs des types d'action soutenus dans le POn sous l'OS concerné) faciliterait l'analyse de la mise en œuvre de la stratégie des deux POn FSE et donc la réalisation d'études, zooms ou évaluations. Des précisions ou consignes (ex : info bulles dans MDFSE) sur la nature et le niveau de détail des informations à renseigner dans la description des opérations permettraient de clarifier l'intervention et l'identification de la valeur ajoutée du FSE en encourageant les bénéficiaires et gestionnaires à un effort de synthèse.

Cette méthodologie d'identification - mixant recherche textuelle « automatique » et repérage manuel en fonction des noms des porteurs – ne prétend avoir abouti à un repérage exhaustif des projets socialement innovants. Elle a toutefois permis de cibler un groupe d'opérations dont l'analyse plus fine nous a conduit à dégager une typologie d'opérations et de structures socialement innovantes ou soutenant l'innovation sociale, et à préciser les modalités de soutien du FSE à l'innovation sociale.

103 opérations finalement retenues dans le périmètre de l'innovation sociale, dont 93 relevant du POn FSE

Au total sur les 210 opérations pré-identifiées, 103 ont été retenues comme rentrant dans le champ de l'innovation sociale. La typologie d'opérations retenues distingue :

- **d'une part les projets/opérations/initiatives considérés comme socialement innovants;**
- d'autre part les **acteurs ou structures relevant de l'écosystème de l'innovation sociale** et remplissant des fonctions d'animation, d'information, de valorisation de l'innovation sociale (CRESS, AVISE) ou d'accompagnement d'innovateurs sociaux (sans pour autant être forcément porteuses d'un projet socialement innovant).

Plus précisément, 4 catégories d'opérations ont été retenues : les projets et démarches socialement innovants; les opérations de soutien à l'entrepreneuriat social et aux entreprises sociales ; les opérations d'ingénierie, d'outillage, d'études et de valorisation de l'innovation sociale; l'innovation sociale territoriale (PTCE, innovation dans la gouvernance de IAE etc.). Les opérations identifiées au sein de chacune de ces catégories sont présentées ci-dessous.

¹⁵ Opérations portées par la Fondation Agir Contre l'Exclusion ou la maison solidaire du Pays de Bray.

¹⁶ Certain porteurs font de longues présentations de l'historique et/ou du périmètre d'activité de leur structure, de la programmation précédente, ou intègrent de très longs éléments de contexte.

4.2 Analyse du contenu des 93 opérations « innovation sociale » du POn FSE

L'analyse des opérations retenues dans le périmètre de cette étude révèle que l'innovation sociale est bien prise en compte et soutenue par le FSE sur le POn FSE, de manière moins évidente sur le POn IEJ (cf 4.3.). Les modes de soutien du FSE à l'innovation sociale prennent différentes formes. Globalement, 4 grands types d'opérations ressortent de l'analyse, renvoyant à des logiques de soutien du FSE à l'innovation sociale directes ou plus diffuses :

> **Les projets et démarches socialement innovants, directement soutenus par le FSE (4.2.2.).**

Ces projets s'inscrivent pour certains dans des démarches de création et d'expérimentation, d'évaluation de l'impact social, mais pour la plupart renvoient à des logiques de changement d'échelle (duplication sur un autre territoire, coopération renforcée, essaimage, ou diversification). Le changement d'échelle est directement ciblé par l'appel à projet lancé par l'AVISE sur le changement d'échelle des innovations sociales.

Ces projets relèvent de thématiques et domaine variables, parmi lesquels figurent :

- L'accompagnement vers l'emploi, le développement durable, l'égalité professionnelle, les opérations d'empowerment¹⁷, l'insertion par l'activité économique avec des approches partenariales innovantes, ciblant des profils de publics en difficulté, répondant à des besoins d'emploi dans des secteurs émergents ou le domaine environnemental
- > les **opérations de diagnostics, d'études, de schémas d'outils** en matière d'innovation sociale. Ces opérations sont généralement portées par des collectivités territoriales, pôles ou structures de l'ESS (AVISE, CRESS, Maisons de l'ESS etc.) (4.2.3.)
- > **Les opérations de soutien à l'entrepreneuriat social et aux entreprises sociales**, qui renvoient au financement de réseaux ou structures d'accompagnement ciblant les entrepreneurs sociaux et l'innovation sociale, à la mise en place d'incubateurs ou de générateurs d'entreprises sociales, de programmes d'appui à l'émergence etc. (4.2.4.)
- > **Les opérations « d'innovation sociale territoriale »**, formant un groupe relativement hétérogène, composé de projets de territoire innovants (ex : accès aux services de proximité dans des territoires enclavés), des PTCE, d'opérations de recherche d'innovation sociale dans les cadres de coordination et la gouvernance de l'offre d'insertion (relation IAE et entreprise, clauses d'insertion, projets de PLIE) et l'ingénierie des parcours d'insertion et vue de renouveler l'offre. (4.2.5.)

¹⁷ Référence à une réappropriation / reprise du pouvoir par les individus eux-mêmes.

4.2.1 Bilan physico-financier des opérations retenues

Les 93 opérations retenues au titre du POn FSE représentent un montant total de près de 30 M€ (en coût total, soit 13M€ de FSE). Les deux tiers (62%) des opérations relèvent de l'axe 3, et l'objectif spécifique 3 de l'axe 3 – sous lequel l'innovation sociale est notamment ciblée – concentre à lui seul 45% du total des opérations (42 opérations). **Les opérations socialement innovantes représentent 10% des opérations programmées sur l'OS 3 de l'axe 3.**

Par ailleurs, 14 opérations sont rattachées à la PI 8.3 (accompagnement à la création d'entreprise). Seules les PI 8.6 et 10.1 ne sont pas représentées¹⁸ parmi les opérations retenues.

Le montant moyen (coût total) des opérations retenues s'élève à 318 000€ (contre 143 000€ sur l'ensemble des opérations programmées à l'échelle du POn FSE), et à 193 000€ pour les opérations relevant de l'OS 9.1.3, contre 100 000€ sur l'ensemble des 430 opérations programmées sur l'OS 9.1.3 (100 000€).

Tableau 4 – Répartition des montants et opérations retenues par objectif spécifique

Axes – PI - OS		Opérations		Montants FSE	Montant total		Nb. Participants
		Nb	%		€	%	
Axe 1		26	28%	5 717 454 €	13 061 348 €	44%	970
8.1	8.1.1	1	1%	282 655 €	1 287 735 €	4%	56
8.3	8.3.1	11	12%	969 560 €	2 700 220 €	9%	742
	8.3.2	8	9%	2 785 499 €	5 738 360 €	19%	0
8.7	8.7.1	6	6%	1 679 739 €	3 335 033 €	11%	172
Axe 2		9	10%	1 704 705 €	3 490 830 €	12%	0
8.5	8.5.1	6	6%	1 553 095 €	3 183 892 €	11%	0
	8.5.2	3	3%	151 610 €	306 938 €	1%	0
Axe 3		58	62%	5 643 839 €	13 062 907 €	44%	1 194
9.1	9.1.1	11	12%	1 194 007 €	3 151 381 €	11%	942
	9.1.2	5	5%	918 465 €	1 803 449 €	6%	0
	9.1.3	42	45%	3 531 368 €	8 108 078 €	27%	252
Total général		93	100%	13 065 998 €	29 615 085 €	100%	2 164

Seules 23 des opérations retenues intègrent des participants (l'OS 3 cible en priorité les acteurs, leurs systèmes, leurs process et la coordination entre eux). L'analyse de la répartition des opérations par région révèle une **surreprésentation des régions Aquitaine et Bourgogne** qui concentrent respectivement 13 et 9% des opérations, contre 6 et 4% de l'ensemble des opérations programmées à l'échelle du POn. En Aquitaine, les projets identifiés portent principalement sur des enjeux de développement durable en lien avec l'économie circulaire (détaillés ci-dessous).

Tableau 5 – Répartition des montants et opérations selon la typologie d'opération définie

Typologie d'opération	Opérations		Montant FSE	Montant total		Parti-cipants
	Nb	%	€	€	%	
Opérations ou démarches socialement innovantes	31	33%	4 820 078 €	11 869 307 €	40%	563
Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises sociales	27	29%	4 331 034 €	9 657 564 €	33%	742
Innovation sociale territoriale	27	29%	2 719 066 €	5 626 515 €	19%	859
Ingénierie, outillage, études et valorisation	8	9%	1 195 820 €	2 461 699 €	8%	0

¹⁸ Aucune opération en lien avec l'innovation sociale n'a été identifiée sous les OS 10.1.1, 8.7.2, 8.5.3, 8.5.4, 8.5.5, 8.6.1

Total général	93	100%	13 065 998 €	29 615 085 €	100%	2 164
----------------------	-----------	-------------	---------------------	---------------------	-------------	--------------

Selon la typologie définie dans le cadre de l'analyse des opérations, les « opérations ou démarches socialement innovantes » représentent 33% des opérations et 40% des montants, suivies des opérations de soutien à l'entrepreneuriat puis des opérations d'innovation sociale territoriale (29%). On dénombre enfin 8 projets d'ingénierie, outillage, étude et valorisation en lien avec l'innovation sociale.

La liste des opérations retenues dans chacun des 4 grandes catégories figure [en annexe du présent rapport](#).

4.2.2 Opérations ou démarches socialement innovantes identifiées dans le POn FSE

Ci-dessous sont déclinées les opérations repérées comme socialement innovantes sur les principaux domaines couverts et objectifs poursuivis par les deux POn. Les opérations les plus innovantes font l'objet d'encadrés dédiés, détaillant les modalités de prise en compte des principaux critères de caractérisation de l'innovation sociale. Ces projets s'inscrivent pour certains dans des démarches de création et d'expérimentation, d'évaluation de l'impact social, mais pour la plupart renvoient à des logiques de changement d'échelle (duplication sur un autre territoire, coopération renforcée, essaimage, ou diversification).

Sur les 31 opérations retenues dans ce groupe, la moitié (16) se rattache à OS 9.1.3. La fondation FACE (fondation agir contre l'exclusion) est particulièrement représentée avec 4 opérations portées (montant moyen important d'1 M€ en coût total) ainsi que l'association des Compagnons Bâisseurs (3 projets). Deux groupes de cinq opérations se rattachent à **deux appels à projet ciblant directement l'innovation sociale** :

- L'un lancé par l'AVISE sur le **changement d'échelle des innovations sociales** (détaillé ci-après);
- L'autre par le CD des Landes « projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux » qui cible des projets de recyclerie en lien avec l'insertion et de démarche d'économie circulaire.

L'appel à projet de l'AVISE sur le changement d'échelle

L'Avise¹⁹ est une des principales structures chargées d'informer et d'orienter qui joue un rôle important dans la valorisation et le soutien de projets proposant une solution innovante pour répondre à des besoins pas ou mal satisfaits. L'Avise a soutenu plusieurs projets d'**accompagnement des processus de changement d'échelle des innovations sociales**, dans le cadre d'un appel à projet FSE lancé en 2015 : « pour le changement d'échelle des innovations sociales ». Il visait à soutenir « le processus visant à maximiser l'impact social d'une structure, en s'appuyant sur son organisation ou sur son écosystème » et le déploiement de leurs projets d'innovation sociale sur d'autres territoires (plusieurs régions à couvrir, périmètre national obligatoire). L'appel à projet ciblait des projets portés par des structures d'utilité sociale ayant éprouvé leur modèle (conçu, expérimenté, modélisé et déjà essaimé avec succès) et visant à déployer leur innovation sociale au niveau national (au moins dans 3 autres régions). Par ailleurs, les critères d'éligibilité des projets et des candidats étaient les suivants :

- **capacité administrative et financière suffisante du porteur de projet** : moyens administratifs, humains et matériel le cas échéant, outils de suivi, trésorerie suffisante, capacité d'autofinancement ;
- **durée des projets** : comprise entre 12 et 24 mois avec un montant minimum de FSE de 25 000€ ;
- **plus-value du FSE et pertinence des projets** : les opérations financées doivent s'inscrire dans une logique de projet « extraordinaire » et les objectifs du porteur dans sa demande de projets doivent être clairs, précis et détaillés, afin de démontrer la plus-value d'un financement par le FSE

Au total, 30 porteurs ont répondu à l'appel à projet (un relativement « bon taux de réponse ») et 5 opérations au périmètre variable ont été retenues pour un montant moyen de 318 000€ par opération (145 000€ de FSE), porté par les structures suivantes :

- Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA),
- Association nationale des Compagnons Bâisseurs,
- Association nationale des Groupements de Créateurs (ANGC),
- Réseau de coopératives d'activités et d'emploi, Coopérer pour entreprendre,
- MakeSense Développer la mobilisation citoyenne sur les territoires pour répondre aux défis sociaux et environnementaux de notre époque.

¹⁹ Un rapport du bilan de l'action de l'AVISE sur la programmation 2007-2013 figure [en annexe](#).

L'AVISE souligne qu'une partie des candidats ayant répondu ne disposait pas des capacités administratives ou financières suffisantes. Les projets retenus, à l'exception peut-être de MakeSense, ont tous été portés par des structures aux capacités de portage importantes « solides » (réseau coopérer pour entreprendre, ANGC tête de réseau »).

Encadré 4 - Zoom sur les projets de l'appel à projet « changement d'échelle » de l'AVISE (en 2015)

- Le projet du **Réseau National des Espaces-Test Agricole (RENETA)**, d'un montant prévisionnel de 142 334€ sur une durée de 22 mois, consiste à développer 8 nouveaux **projets espaces-test agricoles** permettant à 80 nouveaux porteurs de projet de tester leur création d'activité agri-rurale. Il répond à un besoin social nouveau relatif à la chute des installations agricoles inscrites dans le cadre de successions, justifiant ainsi le besoin de sécuriser le lancement hors cadre familial. Il contribue par ailleurs à un ancrage territorial et partenarial plus important.
- Le projet de **l'Association nationale des Compagnons Bâisseurs**, d'un montant de 194 768€ sur une durée de 24 mois, porte sur le développement d'un réseau d'opérateurs **de l'accompagnement aux auto-réhabilitations et rénovations thermiques** des logements, avec pour objectif, à horizon 2020, de faire émerger 100 opérateurs représentant 8 000 chantiers menés et 30 000 habitants. Il s'agit d'une réponse nouvelle à plusieurs besoins sociaux et environnementaux impliquant directement les bénéficiaires dans sa mise en place. D'autres projets sont présentés ci-dessous.
- SenseCube porte le changement d'échelle de MakeSense à l'échelle du territoire français (communauté internationale qui rassemble depuis 2010 des SenseMakers bénévoles souhaitant s'engager et mobiliser leur entourage, leur compétences et leurs idées, pour aider les entrepreneurs sociaux à créer leur entreprise et à grandir pour résoudre les problèmes les plus urgents de la société pour des causes comme : l'éducation, la santé, l'environnement, l'alimentation, etc.). SenseCube vise à développer les actions de MakeSense pour la mobilisation des jeunes autour de défis d'entrepreneurs sociaux (activation dans 6 régions et implantation dans 6 autres), propose un accompagnement aux porteurs d'idée et aux start-up (accompagnement pour une levée de fonds)
- Enfin, **le projet du réseau de coopératives d'activités et d'emploi, Coopérer pour entreprendre**, d'un montant prévisionnel de 206 950€ sur une durée de 18 mois, **concerne l'implantation de 60 coopératives jeunesse de services d'ici 2017** et 100 à horizon 2020 pour initier les jeunes de 16-18 ans à la gestion coopérative d'entreprises éphémères, le temps d'un été. Concept initié au Québec il y'a 25 ans et expérimenté en France depuis 2013, le projet est innovant à travers la formation pratique en entrepreneuriat collectif qu'il propose, l'acquisition par la pratique des aptitudes et attitudes nécessaires pour s'insérer dans le marché du travail et la rencontre entre éducation populaire et monde économique.

La plupart de ces opérations ont mobilisé dans leur montage financier d'autres cofinancements publics relevant de fonds de soutien à l'ESS ou à l'innovation sociale comme ceux relatifs au PIA « ESS » ou au FISO (fonds d'innovation sociale) – cf 2.2. ; le FSE arrivant plutôt en « bouclage » du plan de financement.

L'AVISE souligne la difficulté, pour les petits porteurs ou structures socialement innovants en phase d'émergence, à mobiliser du FSE en raison des contraintes techniques et financières inhérentes au montage de dossier (nécessité d'avoir un statut juridique stabilisé, de disposer de fonds de trésorerie importants), renforcées sur cette programmation malgré l'introduction des options de coûts simplifiés. Or les projets socialement innovants en phase d'émergence sont souvent portés par des porteurs à la structure juridique hybride ou non stabilisée (pactes d'associés), affichant des besoins en trésorerie importants difficilement compatibles avec les règles du FSE.

Des projets d'innovation sociale intégrant l'insertion dans des démarches d'économie circulaire et de rénovation énergétique

Parmi les autres démarches socialement innovantes repérées, plusieurs s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire intégrant un volet inclusion. C'est notamment le cas de 5 opérations retenues dans le cadre de l'appel à projet du CD des Landes « *projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux* ». Ces opérations sont portées par des structures de l'IAE (ACI, EI) dont Recyclerie Hagetmau (récupération d'objets divers sur les déchetteries du Sietom de la Chalosse). Elle s'inscrivent pour la plupart dans une démarche d'économie circulaire intégrant un volet social emploi puisque 4 opérations portent sur la création ou l'extension de ressourceries sur le département et une - le projet « *UPCYCLING 2016* » porté par L'atelier du DECHET au DESIGN – sur le développement d'une partie spécifique de leur activité.

Encadré 5 - Projet de « *UPCYCLING 2016* », porté par API UP et son Atelier du Déchet au Design, en région Aquitaine

L'atelier du Design, chantier d'insertion depuis 2014 qui produit en série des objets neufs à partir de déchets collectés sur le territoire, mobilise du FSE pour déployer (au niveau humain et technique) la démarche de sa gamme de produits LEXI. Cette

dernière intègre un volet écoconception à la démarche d'Upcycling appliqué au secteur de l'insertion par l'activité économique comportant deux axes complémentaires :

- Développement des mobiliers bois de la gamme Lexi conçus à partir de bois récupérés et/ou d'autres matières textiles ou cuirs.
- Création des modèles d'objets et accessoires en matières textiles ou cuirs

Le projet s'inscrit dans une démarche vertueuse d'économie circulaire de proximité et collaborative, aussi dans un objectif d'optimisation au niveau de la production. Les produits sont proposés à un tarif solidaire diffusé localement permettant à des foyers peu aisés de pouvoir commencer avec un petit nombre de modules, qui répondra au besoin fonctionnel minimum.

- Sur le plan social, les plans de production ont été simplifiés au maximum de façon à ce que tout salarié en insertion puisse entrer dans le processus de production sans disposer de compétence en menuiserie.
- Sur le plan environnemental, les procédures de travail ont été réalisées dans une démarche d'écoconception maximale tant du point de vue de la limitation de la perte de matière, que de l'usage de fournitures écologiques.
- Sur le plan économique, le principe de modularité permet à tous de bénéficier d'un mobilier contemporain et innovant à un prix solidaire.

En Aquitaine on retrouve également le projet toulousain d'économie circulaire **les Cycles-Re « Développement d'un parcours qualifiant vers les métiers de l'industrie »** (Trophée d'Or dans le cadre du Village des Initiative FSE) qui propose de donner une seconde vie à des vélos cassés et abandonnés, prolongeant ainsi la durée de vie de ces objets destinés au rebut. Les Cycles-Re utilisent la refabrication de vélos comme moyen de formation vers les métiers de l'industrie et de la mécanique cycles. Ainsi, en refabriquant des vélos, les salariés en insertion des Cycles-Re vont développer des compétences techniques présentes dans différents métiers : ajusteur monteur, peintre industriel, soudeur, mécanicien cycles... L'objectif est que les salariés obtiennent une qualification à l'issue de leur parcours, facilitant ainsi leur insertion dans le monde du travail, en rapprochant d'un côté des salariés en insertion et de l'autre un secteur professionnel en recherche de main d'œuvre qualifiée.

Par ailleurs des projets de (re)mobilisation citoyenne ont été identifiés, dont :

- la **démarche d'essaimage des Compagnons Bâtisseurs Bretagne** qui consiste à développer sur plusieurs territoires du département des Côtes d'Armor, des chantiers d'amélioration du logement de personnes défavorisées, en mobilisant, sur un même chantier, les habitants des logements, mais aussi des bénévoles et jeunes volontaires en Service Civique, dont une partie est en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Ces actions ont été modélisées dans le "Référentiel de l'Auto-Réhabilitation Accompagnée" et sont soutenues par le Plan d'Investissement d'Avenir Economie Sociale et Solidaire. En Midi-Pyrénées les Compagnons Bâtisseurs appuient également la mise en place de L'Atelier Solidaire d'Empalot, lieu ouvert et participatif tourné vers les gestes techniques du bricolage et le développement durable (permanences conseil, ateliers thématiques, prêt d'outillage...) et qui prévoit la réalisation de chantiers en auto-réhabilitation accompagnée (ARA) chez des locataires vulnérables.
- La démarche portée par l'ACI « **Environnement Plus** » en Aquitaine « Inclusion sociale par le développement durable du quartier QPV Baylac Gravette à Marmande » qui consiste en l'animation d'actions conduisant au développement durable du quartier (éducation au tri et compostage des déchets, réutilisation et réparation d'objets, entretien raisonné des massifs et/ou jardins (partagé, raisonné) actions participatives, circulaires et alternatives). L'opération vise également à remobiliser les habitants et à orienter les plus en difficulté vers les partenaires sociaux du territoire pour lever les différents freins détectés.

La liste complète des projets figure [en annexe](#).

Encadré 6 - Zoom sur le projet « Innovation sociale et développement technologique pour l'inclusion des candidats handicapés en précarité », porté par l'association DEFITH60, en région Picardie.

DEFITH 60 est une jeune structure d'insertion qui accompagne, depuis 2012, des candidats reconnus travailleurs handicapés en précarité. Le support d'activité est le traitement des Déchets d'Equipes Electriques et Electroniques (D3E) et la préparation à des postes de techniciens de maintenance informatique ou de développeurs juniors pour des personnes en situation d'exclusion professionnelle.

Le FSE est ici mobilisé en faveur **d'un projet de création d'une plateforme vers l'emploi**, consistant en la mise en situation professionnelle de travailleurs handicapés précaires en faveur de leur orientation vers le secteur industriel informatique et électronique.

Le projet constitue une réponse différente au sens où il contribue à promouvoir l'orientation des travailleurs en situation de handicap précaires vers des entreprises « traditionnelles » dans un secteur en croissance mais difficile d'accès pour ce public. Il ne s'agit toutefois pas d'une réponse tout à fait nouvelle, puisque la méthode de la mise en situation professionnelle

constitue un outil de préparation à l'emploi déjà fréquemment mobilisé par les acteurs de l'emploi et de la formation.

Plus précisément, les activités auxquelles les salariés handicapés et en insertion sont formés au sein de la plateforme renvoient aux métiers de technicien de maintenance et de réparateur électronique, qui exigent une certaine habileté manuelle, une précision dans l'intervention, un équipement et des outils spécifiques ainsi qu'une maîtrise du domaine électronique et informatique.

C'est à ce titre que ce projet répond à un critère additionnel de « génération d'effets positifs en lien avec les enjeux sociétaux », dans la mesure où il contribue d'une part à battre en brèche les idées reçues sur les capacités professionnelles des personnes en situation de handicap (le handicap ne se résumant pas au handicap moteur), d'autre part à favoriser l'orientation de ce public vers des secteurs stratégiques pour le développement économique du territoire, et enfin à renforcer l'accessibilité de ce public aux nouvelles technologies.

Si le « caractère expérimental et de prise de risque » n'est pas tout à fait avéré, la logique de mise en situation professionnelle apparaissant déjà maîtrisée par DEFITH60, la recherche de changement d'échelle partenariale, visant notamment le territoire départemental comme espace d'appropriation du projet, ainsi que l'acquisition de compétences techniques et technologiques pointues par un public éloigné de l'emploi, semblent davantage répondre à ce critère.

L'innovation sociale dans l'accompagnement vers l'emploi des publics, la conciliation des temps de vie ou encore les mutations du travail et de l'emploi

Plusieurs opérations ont été identifiées sur les PI 8.7 (nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises) et 8.5 (mutations du travail, GPEC, et égalité professionnelle).

Plusieurs structures se distinguent de par leur implication croissante dans les projets liés à l'innovation sociale. Parmi elles, **la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)**, créée en 1993 œuvre en faveur de l'engagement social et sociétal des entreprises pour lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discriminations et de pauvreté, par une approche globale et innovante de la Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises (RSE). L'association a porté 3 opérations innovantes dont :

- ▶ « faceaemploi.tv » deuxième phase d'expérimentation qui vise à intégrer des technologies numériques pour favoriser la mise en relation des publics éloignés de l'emploi avec des employeurs sur leur bassin d'activité dans une démarche d'inclusion digitale
- ▶ « Anticiper les mutations du travail et de l'emploi avec un souci de RSE » Ingénierie d'appui aux entreprises dans la négociation et la mise en œuvre du Contrat de Génération
- ▶ Une action de GPEC « agir professionnel des publics prioritaires vers l'emploi » à destination des migrants détaillée ci-dessous.

Encadré 7 – Zoom sur l'action d'Empowerment professionnel « agir professionnel des publics prioritaires vers l'emploi » portée par FACE

Cette opération portée par la Fondation Agir contre l'Exclusion vise à mettre en place une ingénierie d'empowerment professionnel à destination des migrants, une ingénierie de co-accompagnement professionnel de personnes en situation de handicap et de sortants de prison, ainsi qu'une ingénierie d'accompagnement numérique des demandeurs d'emploi et des inactifs. Les publics visés sont ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, et l'objectif de FACE est de les accompagner dans leur accès à un travail, en concevant et en expérimentant trois ingénieries d'actions complémentaires innovantes, dans une dynamique de professionnalisation croisée, qui met l'entreprise au cœur des accompagnements.

La Fondation FACE s'est engagée dès sa création dans un dialogue nourri et une démarche de co construction systématique avec l'ensemble des parties prenantes (entreprises, collectivités, et ensemble des acteurs territoriaux). Cette volonté de maillage avec les partenaires institutionnels, les entreprises et les associations, est la clé de la conception et de la réalisation des projets de la Fondation, tant les politiques de lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté nécessitent -au-delà d'une association systématique des bénéficiaires (salariés, habitants, jeunes en contrats d'alternance, services civiques...etc...)- l'implication de tous les acteurs.

Encadré 8 - Zoom sur le projet de « Développement d'outils et méthodes pour favoriser le lien entre les entreprises et les personnes en situation d'exclusion », porté par Ares Groupe, en région Ile-De-France.

Le Groupe Ares est le premier acteur de l'insertion par l'activité économique en Ile de France, avec pour vocation principale de favoriser l'insertion de personnes en grande exclusion (SDF, jeunes sans qualification, personnes handicapées) en leur offrant un travail et un accompagnement social adaptés.

Au travers de ce projet, Ares ambitionne de doubler son impact et d'accompagner chaque année vers l'emploi 1 000 personnes en situation d'exclusion d'ici 2018. Le projet est directement porté par la directrice de la cellule développement et

innovation sociale, AresLab, créée à cette fin en janvier 2014.

Le projet renvoie d'une part à l'expérimentation de nouveaux modes de coopération avec les entreprises partenaires d'Ares Groupe, consistant à favoriser la co-construction de parcours professionnels des salariés en insertion, en particulier sous forme de Joint-Venture sociale, d'autre part, et surtout, au développement d'outils de gestion de l'insertion et des compétences des salariés en insertion au sein d'Ares, propices au rapprochement avec les exigences des entreprises recruteuses.

La réponse est différente en ce qu'elle dépasse le champ d'action classique des dispositifs de l'insertion par l'activité économique, notamment au travers du développement de ces outils et méthodes. De ce point de vue, la création d'un outil de gestion des compétences transverses, plutôt que techniques, permet de valoriser des compétences clés transférables et d'inscrire les salariés en insertion sortant d'Ares dans une démarche de sécurisation de leurs parcours professionnels (identification de scénarios de mobilités, remise d'une attestation de compétences exploitable directement par les entreprises recruteuses à la sortie...).

Le caractère expérimental est ici avéré, puisque les méthodes et outils présentés n'étaient pas encore déployés au moment de la candidature. Ainsi, Ares Groupe annonce leur modélisation tout en insistant sur leur caractère potentiellement transférable dans le monde de l'IAE et des entreprises, permettant ainsi de démultiplier leur impact et d'aboutir à un changement d'échelle.

L'implication des acteurs concernés n'est pas claire, les salariés en insertion n'étant pas cités comme parties prenantes de la gouvernance, du pilotage ou de la mise en œuvre technique du projet.

Cette initiative contribue en revanche à générer des effets positifs en lien avec les enjeux sociétaux, notamment :

- un meilleur accès à l'emploi de publics vulnérables et précaires, à travers le rapprochement du secteur de l'IAE et des entreprises recruteuses ;
- une professionnalisation des modes de travail du groupe Ares, lui permettant d'augmenter le nombre de personnes précaires accompagnées sur le territoire francilien.

Enfin sur l'OS 8.5.1 (GPEC et mutation du travail), l'Aract Auvergne Rhône-Alpes porte un projet dans les deux anciennes régions relatif à l'accompagnement de l'allongement de la vie professionnelle par la prévention de la pénibilité. La **FONDA**, (laboratoire d'idées du monde associatif dont l'une des priorités stratégiques est de donner de la visibilité, rendre accessible et mettre en réseau le monde de l'innovation sociale) a également mobilisé du FSE sur une opération **d'étude prospective relative au vieillissement démographique et à l'ESS** qui s'inscrit dans une logique de transposition et dans une démarche résolument partenariale²⁰.

Des appels à projets soutenant l'innovation sociale récemment lancés

Dans les autres appels à projet repérés portant sur l'innovation sociale, il importe de relever celui du CD de Seine-Maritime publié en janvier dernier²¹ (clôturé le 30 avril 2017 et donc non pris en compte dans l'analyse) et celui de l'AVISE à venir en 2018 relatif à **l'évaluation de l'impact social**.

Les Régions soutiennent également l'innovation sociale au travers des PO FEDER-FSE régionaux. A titre d'illustration la CRESS Alsace a lancé un appel à projet « soutien aux micro-projets innovants »²² (clôturé le 21 avril 2017) vise à soutenir des micro-projets (petites structures de moins de 10 salariés) en phase d'émergence pour expérimenter des actions innovantes dans les champs d'action tels que l'économie circulaire la transition énergétique, les services aux personnes dépendantes, la mobilité en direction de publics prioritaires.

4.2.3 Opérations d'ingénierie, outillage, études et valorisation de l'innovation sociale

Ce groupe d'opérations se concentre sur l'axe 3 et l'OS 9.1.3. Parmi les 8 opérations retenues figurent des schémas, études, et outils destinés à valoriser et appuyer le développement de l'ESS et de l'innovation sociale, dont :

²⁰ têtes de réseaux de l'ESS (Structure d'insertion par l'activité économique (UREI, Coorace IDF, ...) associations de service à la personne (ADESSA, UNA, ADMR) , acteurs du secteur social, médico-social et sanitaires (URIOPSS et ses membres)...). Il vise à faciliter les coopérations, entre acteurs de l'ESS, mais aussi avec le service public de l'emploi.

²¹ [http://www.seinemaritime.fr/cg76-2012/files/CDC%20innovation%20sociale%202017-2019\(2\).pdf](http://www.seinemaritime.fr/cg76-2012/files/CDC%20innovation%20sociale%202017-2019(2).pdf)

²² <http://oriv.org/wp-content/uploads/micro-projets-inovants-fse.pdf>

- « Soutien à l'ESS - L'économie sociale et solidaire, levier de développement de l'offre d'insertion et d'innovation sociale en Val-de-Marne » ; Conseil départemental du Val-de-Marne, qui prévoit :
 - Un programme de rencontre dans le cadre du réseau ESSaimons en Val-de-Marne pour renforcer la coordination du réseau des acteurs de l'ESS
 - Un renforcement de la connaissance et de la reconnaissance de l'ESS sur le territoire au travers de la création d'un observatoire de l'ESS en Val-de-Marne pour mieux en définir le périmètre, les enjeux et les perspectives d'évolution
 - Un support de communication pour diffuser et capitaliser le travail d'observation de l'observatoire
- Une opération « Ingénierie et outillage pour le développement de l'innovation sociale au service de l'emploi » portée par l'AVISE ;
- Une Etude relative à l'élaboration d'un schéma départemental de l'économie sociale et solidaire portée par le département de la Charente, qui vise à dresser un état des lieux des ressources et des contraintes concernant les acteurs et les domaines de l'économie sociale et solidaire en Charente, et à élaborer un diagnostic partagé avec un regard particulier sur l'innovation sociale ;
- Conseil départemental de l'Allier, « animation et développement de la plateforme insertion emploi et de la mission économie sociale et solidaire » dont l'un des objectifs est de se tenir informé des projets socialement innovants sur le territoire ;
- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire « Pour un changement d'échelle de l'ESS en Pays de la Loire » (Valorisation, animation, coordination, développement d'outils communs développés à l'échelle régionale et inter-secteurs) ;
- Agence de Développement Économique Terres de Lorraine « animation d'un comptoir de l'économie solidaire en Terres de Lorraine » qui renvoie à la création d'une boîte à outils dédiée à l'économie sociale sur le territoire pour professionnaliser les acteurs de l'économie classique aux projets solidaires.

4.2.4 Opérations de soutien à l'entrepreneuriat social et aux entreprises sociales

Le soutien à la création d'activité et à la professionnalisation des réseaux d'appui à la création reprise d'entreprise constitue une des priorités du POn FSE (axe 1, PI 8.3, OS 1 et 2, et axe 2 PI 8.5 -soutien au DLA - dispositif local d'Accompagnement). Parmi les opérations relevant de l'accompagnement à l'émergence, à la création ou au développement d'activité, plusieurs renvoient à l'entrepreneuriat social ou aux innovateurs sociaux. Le soutien du FSE à l'innovation sociale se traduit dans ce groupe d'opérations par :

- ▶ Les financements apportés aux réseaux d'accompagnement favorisant l'innovation sociale, que ce soit dans leurs modes d'accompagnement ou dans les publics de porteurs de projets et les entreprises qu'ils ciblent ;
- ▶ Le financement de structures ou programmes tels que les incubateurs d'entreprises sociales, les programmes d'accélération et d'appui à l'émergence, les coopératives d'activité et d'emploi (CAE).

Le soutien du FSE aux réseaux d'accompagnement à la création favorisant l'innovation sociale

Parmi les différents réseaux d'appui à la création d'entreprises (BGE, Initiative France), France Active et - dans une moindre mesure - le Réseau Entreprendre se singularisent par leur soutien croissant à l'innovation sociale, à la finance solidaire, et à l'entrepreneuriat social. Depuis 2015 France Active a ainsi fait évoluer son offre d'accompagnement et soutient désormais en priorité les porteurs de projets socialement innovants (ou innovateurs sociaux). Les antennes de France Active mettent également en œuvre le *fonds Inno'ESS* dédié au développement des structures d'innovation sociale et le Fonds de Confiance, centré sur la duplication.

Trois opérations portées par 2 antennes (Bourgogne et Lorraine Active) sur la PI 8.3 intègrent spécifiquement le concept d'innovation sociale dans leur programme d'accompagnement.

Encadré 9 – Zoom sur Bourgogne Active, le Pôle de l'Economie Solidaire

Les deux opérations²³ soutenues par le Pôle de l'Economie Solidaire Bourgogne placent l'innovation sociale au cœur du processus de création d'activité. Le Pôle mobilise ainsi le FSE pour :

²³ « Rendre possible de nouvelles activités sur le territoire », « Rendre possible la création dans l'innovation sociale »

- **Renouveler ses modes d'accompagnement** aux problématiques et besoins des entrepreneurs sociaux, porteur d'innovation (accent placé sur la valorisation des impacts sociétaux, territoriaux et environnementaux des projets, évolution des outils pour prendre en compte les nouveaux besoins et attentes),
- **renforcer ses partenariats et mutualiser ses pratiques.** L'opération prévoit ainsi des temps d'échange de pratiques et de compétences avec la Fédération des Foyers Ruraux de l'Yonne et le Pôle d'économie solidaire de Côte-d'Or afin d'offrir un état des lieux ressources complet dédié à l'accompagnement à l'innovation sociale. Elle prévoit également la réalisation de temps de travail et/ou de co-accompagnement avec des structures complémentaires comme Bourgogne Active, BGE et l'URSCOP BFC.

De manière transversale, 41 opérations (représentant 5,4 millions d'€) ont été portées par 25 des 42 antennes régionales et départementales que compte le réseau France Active.

Deux opérations portées par le Réseau Entreprendre (sur le volet national) affichent également comme ambition de mettre plus particulièrement l'accent sur des publics spécifiques, comme les femmes, les entrepreneurs innovants et sociaux, afin de répondre à leurs attentes spécifiques. C'est le cas notamment de l'opération « *Professionnalisation d'un réseau soutenant la création d'entreprise et lutte contre l'exclusion* » (près d'1 M€), qui vise à élargir son champ d'activités pour toucher davantage de cibles. Il est question d'accompagner par exemple un nombre croissant de femmes créatrices d'entreprises, ainsi que d'encourager l'innovation sociale, notamment en encourageant la création d'entreprises dans l'économie sociale et solidaire et l'insertion des personnes handicapées.

Les incubateurs ou générateurs d'entreprises sociales

En outre, trois incubateurs ou accélérateurs d'entreprises sociales sont soutenus par le POn FSE au titre de l'OS 3 de l'axe 3.

- > **ATIS Association Territoires et Innovation Sociale en Aquitaine** accompagne l'émergence et le développement des entreprises sociales sur le territoire aquitain : sont ciblés les projets à fort impact social et économiquement pérennes, créateurs d'emplois. Une cinquantaine de projets sont accompagnés par an. Pour mener à bien sa mission, ATIS anime trois programmes d'accompagnement : La Fabrique à Initiatives, l'Incubateur d'Innovation Sociale, le DLA Régional (dispositif local d'accompagnement). Des cofinancements FSE sont mobilisés pour favoriser l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets d'épiceries sociales et solidaires en Gironde, notamment dans les territoires du département jugés prioritaires.
- > **GO'UP à Dijon**, Générateur d'entreprises à finalité sociale et/ou environnementale sur le territoire régional, encourage l'innovation sociale par la duplication ou par le prototypage, l'accompagnement au lancement (a notamment mis en place un projet de conciergerie d'entreprise, employant des salariés en insertion). Go'UP s'est inspiré des Fabriques à initiatives pour la partie animation du territoire et innovation sociale (qui est "déléguée" au PESAD 21 et Active 71, charge à eux de trouver les financements ad hoc), des incubateurs pour l'accompagnement des responsables des projets générés par Go'Up, de Replic.
- > **InterMade** basé à Marseille accompagne la création d'un nouvel opérateur d'accompagnement à Toulon, **l'accélérateur social** de Toulon.

Encadré 10 - Zoom sur Inter-made et la mise en place de l'accélérateur social de Toulon

Créée en 2001, Inter-made prend la forme d'un véritable laboratoire à vocation régionale dédiée à l'économie sociale et solidaire. Il accompagne à différents niveaux des porteurs de projets désireux de mettre les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de leur démarche entrepreneuriale.

L'accélérateur social de Toulon dont le développement est porté par InterMade vise à accompagner dans la phase de création et de développement les porteurs de projets de l'ESS et les entreprises socialement innovantes et économiquement viables sur le territoire du Var (programme STARTER) :

- outils et formations sur des thèmes particuliers avec une pédagogie collaborative et des durées courtes (1/2 journée) pour s'adapter aux contraintes des porteurs de projet (Le « programme d'Accélération Sociale »).
- en aval de l'accompagnement, développement de la finance solidaire pour pallier un des freins les plus importants des innovateurs sociaux : la recherche de fonds pour développer leur projet.

L'accélérateur vise aussi à animer un réseau de partenaires et de structures ESS afin de développer et faire progresser les entreprises et associations du champ de l'ESS.

Le soutien du FSE aux Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) et aux groupements de créateurs

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi sont aussi des structures qui encouragent le développement de l'innovation sociale. Ces structures au format hybride permettent en effet à des créateurs et créatrices d'entreprises de tester leur projet en grandeur nature. Les CAE se revendiquent comme un outil d'innovation et de progrès social dans un cadre rigoureux :

- > elles mutualisent leur savoir-faire au sein d'un réseau national, Coopérer Pour Entreprendre. Ce réseau regroupe une soixantaine d'entreprises, en France et en Belgique.
- > elles constituent un laboratoire des nouvelles formes d'organisation du travail : émergence de double activité (statut de « salariés-entrepreneurs »), outils coopératifs, mutualisation des moyens, mêler salariat et indépendance, création d'entreprise par des retraités...

Parmi les CAE soutenues sur le POn FSE on retrouve :

- Coodémarrage53 en Pays de la Loire, qui finance de nouvelles modalités d'accompagnement via des relations avec les partenaires locaux et des opérations de communication pour développer l'esprit d'entreprise et faire connaître les CAE ;
- Le réseau **Coopérer pour Entreprendre** qui porte une action de professionnalisation de son réseau s'articulant autour de deux actions :
 - Une démarche qualité des CAE (mise en œuvre d'un label qualité interne qui définit et oblige la mise en œuvre de 117 critères qualitatifs, formations liées à l'amélioration des pratiques en vue d'atteindre ou d'optimiser les critères retenus, validation juridique de documents contractuels)
 - De l'outillage autour d'une plateforme numérique qui aura fonction d'ERP et de plateforme de communication communs aux CAE et, à terme, aux entrepreneurs salariés des CAE.
- CAP Entreprendre (membre du réseau coopérer pour entreprendre) sur le territoire Lorrain qui souhaite augmenter le nombre de projets accompagnés, notamment ceux portés par des personnes fragilisées ;
- La CAE ENERGIES ALTERNATIVES en Région PACA.

Encadré 11 – Zoom sur l'Association nationale des Groupements de Créateurs (ANGC) et le déploiement de 20 groupements de créateurs

A noter, dans le cadre de l'appel à projet de l'AVISE sur le changement d'échelle présenté précédemment, l'opération portée par l'**Association nationale des Groupements de Créateurs (ANGC)**, (200 846 € sur une durée de 24 mois), qui prévoit le **déploiement de 20 groupements de créateurs d'ici juin 2017**, en rassemblant opérateurs d'accompagnement socioprofessionnel, universités et opérateurs de la création d'entreprise, pour l'émergence de projets d'entreprise et la formation à la création d'activité par des profils NEET. Le caractère innovant du projet se situe dans l'acquisition d'une culture de l'entrepreneuriat, la collaboration inédite entre missions locales, université et dispositifs d'accompagnement à la création ainsi que l'accès à un diplôme universitaire pour des profils infra-bac. *L'ANGC avait déjà été retenue dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2012 par l'AVISE, pour une opération similaire de « transfert et essaimage de la démarche Groupement de Créateurs : insertion des jeunes peu qualifiés par l'entrepreneuriat ».*

Parmi les projets innovants, figure également la mise en place d'une **pépinière artisanale collaborative et d'un bureau d'étude mutualisé** visant à favoriser l'entrepreneuriat artisanal relevant des éco-activités sur le territoire rural du Pays de Bray (porté par La Maison d'Economie Solidaire du Pays de Bray). La pépinière permet notamment aux jeunes entrepreneurs de bénéficier d'un cadre relationnel, matériel, technique et financier favorable au développement de leur activité. Elle permet aussi d'apprendre aux artisans à collaborer et à travailler entre eux, et à terme de fonder un réseau suffisamment solide pour perdurer après le passage en pépinière. Le but de ce projet est, au-delà du développement de l'entrepreneuriat artisanal, de créer des nouvelles formes d'emploi et de régénérer le tissu économique territorial.

4.2.5 Opérations d'« innovation sociale territoriale »

Les opérations « d'innovation sociale territoriale », forment un groupe relativement hétérogène, composé de projets de territoire innovants (ex : accès aux services de proximité dans des territoires enclavés), des PTCE, d'opérations de recherche d'innovation sociale dans les cadres de coordination et la gouvernance de l'offre d'insertion (relation IAE et entreprise, clauses d'insertion, projets de PLIE) et l'ingénierie des parcours d'insertion en vue de renouveler l'offre.

Les PTCE et projets de territoire porteurs d'innovation sociale

Parmi les 150 pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) actuellement dénombrés en France, 4 opérations soutenant les PTCE ont été recensées dans la base, sous l'objectif spécifique 9.1.3

« Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. » **Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, Article 9**

Ces structures au format et périmètre d'activité variable ont un statut mixte, aussi bien porteur de projet socialement innovant, laboratoire d'expérimentation, que structure d'accompagnement et de valorisation. Parmi les quatre opérations soutenues par le FSE on retrouve :

- **Le Phare (Pôle d'Hospitalité d'Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire)**²⁴ sur l'île-Saint-Denis (93) qui mobilise du FSE (355 000€) pour soutenir un projet de coordination et d'animation de son offre en faveur de l'insertion et de l'ESS (4 actions distinctes, animation territoriale et mise en réseau des membres et partenaires du PHARES, accompagnement des membres du PTCE -création et développement, recherche sur la mesure de la réussite d'un parcours d'insertion, mutualisation des fonctions supports pour professionnalisation des acteurs de l'ESS).
- **La Maison de l'Économie Solidaire du Pays de Bray** (statut de SCIC), labellisée PTCE en 2014, qui offre des emplois dans les services à la personne et les éco-métiers à des personnes sans qualification initiale.
- **KaléidosCOOP « Regroupement territorial pour l'activité et l'emploi »** (1,4 M€ en coût total) porté par la Maison de l'emploi et de la formation du bassin de Strasbourg regroupant Eurométropole et Eurodistrict Strasbourg – Ortenau. Le projet vise à fédérer les acteurs et déterminer les services offerts par chacun, à imaginer et développer de nouveaux services complémentaires aux offres de services : dynamisation de l'emploi transfrontalier, valorisation et soutien à l'ESS, développement de l'accompagnement à la création d'entreprise...
- **Un projet de préfiguration de PTCE dans le Limousin**, porté par la Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse, visant à répondre à la problématique de la mobilité sur le département. Le projet prévoit notamment la mise en place d'un réseau d'opérateurs en capacité de répondre à la problématique de la mobilité pour les publics marginalisés, en mettant en place des Pôles Ressource Mobilité sur le territoire, en assurant la location de véhicules à tarif social et en proposant des offres de formation adaptée autour du permis de conduire.

Encadré 12 - Zoom sur le déploiement du programme « Cap 2020 » porté par la Maison de l'Économie Solidaire du Pays de Bray, qui intègre une démarche d'évaluation de l'impact social

Le FSE soutient le déploiement du programme « Cap 2020 » du PTCE de Bray. Il prévoit notamment :

- La Création d'une coopérative artisanale ;
- Emergence de la marque « By Bray » avec la CMA pour les modules écoconstruction ;
- La mise en place d'une pépinière d'artisans pour accompagner les nouvelles entreprises à se développer
- La création d'une salle de coworking mise à disposition des artisans pour permettre le travail collectif (réponse aux marchés publics par exemple) ;
- un espace de télétravail qui permettra aux salariés de réduire leurs temps de trajet
- un bureau d'étude mutualisé.
- l'expérimentation de nouvelles techniques de ventes collectives
- la Recyclerie du Pays de Bray

Il est prévu que la mesure du caractère innovant de l'innovation se fasse par le biais d'un outil développé par l'Institut Godin 3 « les capteurs de l'innovation sociale », portant sur différents aspects du projet comme son modèle économique, sa gouvernance ou ses apports pour les différents acteurs concernés, avec pour objectif principal, l'identification des pratiques

²⁴ Statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

porteurs d'innovation sociale. Le nombre d'emplois, d'actions, de créations de structures sont un des critères d'appréciation de l'impact social de leur démarche.

D'autres territoires portent des projets socialement innovants répondant notamment à des problématiques de mobilité ou d'accès aux services de proximité. C'est le cas de la Communauté de communes du val de Drôme (CCVD) qui a fait appel à la structure **AIDER** pour lancer le projet « *Animation territoriale en faveur de l'articulation des temps de vie, à partir de l'expérimentation d'une plateforme de services interentreprises* ». S'inspirant de démarches similaires conduites dans les territoires urbains, AIDER a transposé l'idée en l'adaptant à un territoire rural où l'accès aux services (garde d'enfants, services au publics, communication), et la mobilité sont plus difficiles (rareté des services, distances, horaires restreints). Le projet vise ainsi à développer les opportunités de mutualisation interentreprises en agissant positivement sur les inégalités entre femmes et hommes dans l'emploi et l'accès à l'emploi, en sensibilisant les responsables des entreprises locales en Vallée de la Drôme à la conciliation des temps de vie professionnels et privés et à l'égalité professionnelle.

De même, toujours sur l'articulation des temps de vie, le programme QUIETO (Qualité innovation enfance temps opportuns) porté par un Groupement d'Employeurs petite enfance en Poitou Charentes, a développé un **service de garde d'enfants en relais parental pour faciliter l'articulation des temps de vie et l'exercice de la parentalité** (qui existait déjà mais pas en Charentes): à horaires atypiques et en journée pour les enfants malades à domicile de 0 à 12 ans, assorti d'un service de remplacement de professionnel(l)es de la petite enfance dans des structures d'accueil collectives. Ce service cible les familles monoparentales, les parents bénéficiaires du RSA qui font face à des horaires atypiques.

La **Maison de Services au Public du Clunisois** a porté deux opérations innovantes, qui visent à répondre à la problématique de l'enclavement et de l'accès aux services de proximité.

Encadré 13- Zoom sur la Maison de Services au Public du Clunisois porté par la Communauté de Communes (Bourgogne)

En 2010, la Communauté de Communes du Clunisois, territoire rural et enclavé, a mis en œuvre un projet de service unique de proximité « Relais Services Publics », afin de répondre à la problématique d'accès à l'emploi, aux droits et aux services sociaux de sa population et de renforcer l'animation et la coordination locale. Ce projet, notamment issu de travaux de recherche, visait à répondre à ce besoin par la mutualisation (bâtiments, ressources humaines...) et la coordination (constitution d'un réseau d'acteurs et animation de projets communs).

La Maison regroupe notamment des télétravailleurs autour d'un espace de coworking, d'un Cyber Espace, d'un service emploi (Mission locale, Espace Recherche, Formation, Emploi (ERFE), un Relais Services Publics. Le FSE est ici mobilisé pour :

- soutenir les structures avec lesquelles ils sont déjà conventionnés : Pôle emploi, AEFTI, Mission locale, CAF, CPAM, MSA, Planning Familial, UFC Que Choisir ?
- Développer de nouveaux partenariats, pour répondre à de nouveaux besoins (retraite, impayés d'électricité, impôts, etc.)
- Offrir aux habitants un relais unique pour leurs démarches liées à l'emploi, mais aussi à la santé, au logement, etc. par une approche globale et personnalisée de leurs besoins.

A noter également, le cofinancement en Bretagne de l'opération relative à l'**expérimentation «Territoire Zéro chômeur Pipriac** » (216 000€), portée par le Point Accueil Emploi, qui consiste à rendre possible le "plein emploi volontaire" sur le territoire. L'opération cible deux actions:

- > la "Préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE)", (prérequis nécessaires à l'ouverture de l'entreprise (plan d'activité, statut juridique, budget prévisionnel, recherche de financement...)
- > l'animation territoriale consistant à réaliser toutes les actions extérieures à l'Entreprise à But d'Emploi et nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation (mobilisation des acteurs du territoire pour créer un environnement favorable à la préfiguration puis au développement de l'activité de l'EBE en 2017. Cette mobilisation du territoire comprend également celle de tous ses habitants notamment des futurs salariés.

Parallèlement à ces projets de territoire, un certain nombre d'opérations portées par des structures d'insertion par l'activité économique et des PLIE affichent une prise en compte accrue de l'innovation sociale dans les objectifs de

leur projet. A titre d'illustration, au niveau du réseau national la fédération des entreprises d'insertion²⁵ a porté en 2014 une opération de « **professionnalisation et accompagnement des EI/ETTI pour favoriser les parcours d'insertion** » dont l'un des 3 axes est de renforcer l'accompagnement, valorisation et développement des initiatives économiques et sociales en :

- > Consolidant et développent des EI et ETTI sur des filières génératrices d'activités et d'emplois ;
- > Développant des projets d'innovation sociale et d'impact social appliqués aux EI/ETT ;

Le FSE soutient ici la mise en place d'actions de mutualisation des pratiques et des expériences, notamment sur des thèmes générateurs d'activités et d'emplois et des nouvelles filières comme l'économie circulaire, la RSE, la coopération entre structures et l'innovation sociale.

L'innovation sociale se retrouve dans la coopération entre entreprises du secteur marchand et SIAE sur des actions d'accompagnements collectifs facilitant leur rapprochement et les collaborations territoriales.

En outre, **une dizaine de PLIE ou des structures porteuses de PLIE mentionnent l'innovation sociale dans le descriptif de leur projet ou de leur protocole d'animation** et envisagent de renforcer l'ingénierie de projet en faveur du développement de l'innovation sociale, de favoriser le développement de l'innovation sociale de projet tant en matière de service rendu qu'en matière d'accompagnement vers l'emploi et de méthodes de construction de parcours d'insertion pour dégager des réponses nouvelles à des besoins émergents (ingénierie de projet en faveur du développement de l'innovation sociale).

4.3 POn IEJ - Analyse du contenu des opérations analysées

Sur l'IEJ, le caractère socialement innovant des projets a été apprécié avec une certaine souplesse dans la mesure où l'innovation sociale n'est pas directement ciblée dans les types d'action et principes directeurs du POn.

Malgré cela, peu d'opérations socialement innovantes ont été identifiées (10 opérations représentant 2,5 M€ de financements pour un montant moyen de 230 000€ par opération, dont 3 sont portées par la fondation FACE). L'IEJ poursuivait avant tout un objectif de capacité (accompagner plus de jeunes), de « booster », et moins d'innovation sociale. L'étude d'impact réalisée en 2016 a d'ailleurs montré que l'innovation dans le POn IEJ s'était surtout traduite dans la recherche d'une meilleure prise en charge des NEET (nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes (et des NEET en particulier) dans²⁶ :

- ▶ la mobilisation de **nouveaux opérateurs**, avec la perspective de mieux couvrir les besoins des jeunes NEET :
- ▶ à la fois en diversifiant les modalités de prise en charge (**nouvelles actions**) ;
- ▶ mais également en couvrant davantage de jeunes NEET, en particulier ceux qui ne seraient pas déjà accompagnés par des dispositifs existants (nouveaux publics).

Les opérations identifiées (dont la liste complète intégrant les données financières figure en annexe du présent rapport) renvoient principalement à des programmes innovants de repérage et d'accompagnement des NEETs :

- Numeric' job porté par FACE SOMME, vise à :
 - Contribuer à l'innovation sociale et au développement de la RSE, en renouvelant la place et le rôle des acteurs économiques dans le champ de l'emploi, au-delà de leur seule fonction d'employeur (acteur local, innovateur social, entrepreneur solidaire, créateur de cohésion sociale...);
 - Elaborer des outils de communication et de rencontre des différents partenaires (structures en contact avec des jeunes NEET) sur l'ensemble du territoire picard.
- « LEARNEET » porté par FACE Seine Saint-Denis, vise à expérimenter un dispositif innovant d'accompagnement vers et dans l'emploi intégrant un tronc commun de formation présentielle permettant la prise en main des outils digitaux de la recherche d'emploi.
 - Le projet vise à concevoir le dispositif, en intégrant les bénéficiaires au parcours d'accompagnement et en le co-construisant avec ces derniers, puis à l'expérimenter à travers l'accompagnement de 110

²⁵Fédère les entreprises d'insertion en France (1250 entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion qui emploient chaque année 48 000 salariés en insertion)

²⁶ Ces éléments sont repris de l'étude d'impact sur l'IEJ, chapitre 4, ASDO-CapGémini

jeunes NEET de Seine-Saint-Denis. Au terme du projet, un plan d'essaimage sera dressé (hors financement FSE IEJ)

- « Jeunes, sport et emploi » porté par FACE HERAULT, décline une méthodologie particulière de repérage, orientation et accompagnement formalisée par un tronc commun, en cinq actions distinctes par des leviers spécifiques de facilitation d'accès à l'emploi (sport, proximité, citoyenneté...), organisation de visites d'entreprises, sessions d'accompagnement collectifs : coaching, confiance en soi, compétences, utilisation des réseaux sociaux (animées par des collaborateurs de DELL), le sport et constitueront la base des actions proposées dans le cadre du projet.
- REVELATIO à Mayotte « démarche innovante d'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi pour une employabilité durable » propose un accompagnement renforcé des jeunes identifiés, des actions collectives d'adaptation professionnelle, de l'aide à l'émergence de projet économique et/ou relevant de l'économie sociale et solidaire et la formation via une Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP REVELATIO Training), permettant aux jeunes NEET de se professionnaliser et s'insérer durablement.

5. Annexes

5.1 L'action de l'AVISE sur la programmation 2007-2013

Encadré 14- L'AVISE et le soutien à l'innovation

Créée en 2002 par le groupe Caisse des Dépôts et des grands acteurs de l'économie sociale, l'Avisé a pour finalité d'accroître le nombre et la performance des structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'activités, d'emplois, d'innovation, de cohésion sociale et territoriale.

A la fois agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avisé agit pour le développement de l'ESS en accompagnant l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

Sur la programmation précédente, l'AVISE a **porté deux appels à projet FSE** dédiés à l'innovation sociale :

- L'un lancé en 2011 visant l'élargissement du réseau de Fabrique des initiatives²⁷, concept lancé en 2009 dédié à la création d'entreprises sociales et s'appuyant sur les ressources existantes²⁸.
- L'autre, « innovation sociale » lancé en 2012, visait à :
 - Accélérer les démarches de R&D et d'innovation sociale en réponse aux défis majeurs de notre société
 - Fédérer les acteurs et les ressources pour maximiser leur capacité d'innovation au service de l'emploi et des besoins sociétaux et permettre de coopérations plus étroites
 - Améliorer la prise en compte de l'innovation sociale, notamment lorsqu'elle est créatrice d'emploi dans les dispositifs d'accompagnement de l'innovation

Quant aux critères d'éligibilité et de sélection des porteurs de projet, ils étaient quasiment identiques à ceux de l'appel à projet 2014-2020 relatif au changement d'échelle, de même que le montant minimum des projets qui était lui aussi fixé à 25 000 euros (FSE).

A l'issue du processus de sélection, 9 projets avaient été retenus pour un cofinancement FSE (Coopaname, CIVAM, CEVALAR, BGE).

²⁷ <http://fabriqueainitatives.org/>

²⁸ (CRESS, Fonds territoriaux de France Active, DLA, Fonds de confiance, DR Caisse des Dépôts, Collectivités territoriales, Réseaux de l'IAE et de l'économie sociale, programme entreprendre autrement du Réseau Entreprendre, etc.).

5.2 Liste des projets retenus sur le POn FSE

Type de bénéficiaires	Nom du porteur	Libellé de l'opération	Objectif Spec.	Région		Montant total
01_Oérations ou démarches socialement innovantes						
ACI	ENVIRONNEMENT PLUS	<i>Inclusion sociale par le développement durable du quartier QPV Baylac Gravette à Marmande : actions participatives, circulaires et alternatives</i>	9.1.3	Aquitaine	2	48 236 €
ARACT	Aravis Aract Auvergne Rhône-Alpes	<i>Anticiper et accompagner les démarches de mutations par la Qualité de Vie au Travail</i>	8.5.1	Auvergne	2	100 299 €
		<i>Anticiper et accompagner les mutations par la QVT</i>	8.5.1	Rhône-Alpes	2	1 101 126 €
Association	API UP	<i>UPCYCLING 2016</i>	9.1.3	Aquitaine	3	199 659 €
	ASSOCIATION ATELIER FIL	<i>RECYCLERIE DAX</i>	9.1.3	Aquitaine	2	453 594 €
	Association Nationale Compagnons Bâisseurs	<i>Réseaux-transfert de l'OPERA - Optimisation des Parcours vers l'Emploi par la Réhabilitation Accompagnée</i>	9.1.3	Volet national du FSE	3	220 386 €
	Association Voisinage	<i>Ouverture d'une recyclerie à Soustons</i>	9.1.3	Aquitaine	2	448 611 €
	Compagnons Bâisseurs Bretagne	<i>Développement de chantiers d'amélioration du logement pour franchir une marche vers l'insertion</i>	9.1.3	Bretagne	3	131 600 €
	Landes Partage	<i>Recyclerie Hagetmau</i>	9.1.3	Aquitaine	2	226 709 €
	LANDES RESSOURCERIE	<i>LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET PROMOUVOIR L'INCLUSION</i>	9.1.3	Aquitaine	3	239 427 €
	Manche Open School	<i>Manche Open School "le numérique à la portée de tous"</i>	9.1.3	Basse-Normandie	3	73 202 €
	MOZAIK RH	<i>Mozaïk Connect</i>	8.7.1	Ile-de-France	3	177 455 €
	Réseau National des Espaces-Test Agricoles	<i>Accompagner la création et le développement d'espaces-test agricoles : favoriser la création d'emploi en milieu rural</i>	9.1.3	Volet national du FSE	3	154 629 €
	Association Nationale Compagnons Bâisseurs	<i>L'Atelier Solidaire d'Empalot vers l'Auto-Réhabilitation Accompagnée</i>	9.1.3	Midi-Pyrénées	3	73 368 €
CCAS	CCAS	<i>chantier d'insertion Epicerie solidaire</i>	9.1.1	Limousin	1	521 666 €
Cluster	MA Sphère	<i>Elles des Musiques ActuELLES</i>	8.5.2	Midi-Pyrénées	2	103 543 €
FACE	FACE Grand Toulouse	<i>accompagner les entreprises et les branches professionnelles dans leurs politique d'égalité professionnelle et salariale</i>	8.5.2	Midi-Pyrénées	1	75 709 €
	Fondation Agir Contre l'Exclusion	<i>Anticiper les mutations du travail et de l'emploi avec un souci de RSE</i>	8.5.1	Volet national du FSE	2	1 514 349 €
		<i>faceaemploi.tv</i>	8.7.1	Volet national du FSE	3	860 518 €
		<i>Renforcer l'agir professionnel des publics prioritaires vers l'emploi</i>	8.7.1	Volet national du FSE	3	1 738 022 €

MS 1 Suivi et analyse des résultats – Note sur l'innovation sociale

Type de bénéficiaires	Nom du porteur	Libellé de l'opération	Objectif Spec.	Région		Montant total
FONDA	FONDA	<i>Viellissement démographique : défis et opportunités pour l'ESS</i>	8.5.1	Ile-de-France	3	142 110 €
Entreprises	SenseCube	<i>Développer la mobilisation citoyenne sur les territoires pour répondre aux défis sociaux et environnementaux de notre époque</i>	9.1.3	Volet national du FSE	3	98 700 €
SIAE	Ares Services	<i>AresLab - Développement d'outils et méthodes pour favoriser le lien entre les entreprises et les personnes en situation d'exclusion</i>	9.1.2	Ile-de-France	3	1 077 051 €
	Les cycles heureux	<i>Développement d'un parcours qualifiant vers les métiers de l'industrie</i>	9.1.3	Midi-Pyrénées	3	75 380 €
	PARIS COCAGNE - Jardin de Cocagne de Limon	<i>Le Jardin de Cocagne de Limon : solidarité, emploi et environnement sur le Plateau de Saclay</i>	8.1.1	Ile-de-France	2	1 287 735 €
			9.1.1	Ile-de-France	1	131 507 €
	CENTRE SOCIO CULTUREL	<i>ACI 2016 CENTRE SOCIOCULTUREL STENAY</i>	9.1.1	Lorraine	3	39 146 €
	Développement Economique Formation et Insertion pour les Travailleurs Handicapés de l'Oise (DEFITH60)	<i>ACI-DEFITH60 "Innovation sociale et développement technologique pour l'inclusion des candidats handicapés en précarité"</i>	9.1.1	Picardie	3	58 044 €
SPE	Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation du pays de Vitré-porte de Bretagne	<i>Du concept d'agilité à destination des demandeurs d'emploi, des entreprises et des créateurs.</i>	8.7.1	Bretagne	3	79 919 €
	MISSION LOCALE DE LILLE	<i>Médiation Jeunes Entreprises</i>	8.7.1	Nord-Pas-de-Calais	1	268 040 €
Syndicat mixte	SYNDICAT MIXTE	<i>Plateforme ECHO MOBILITE - PAYS AUTUNOIS MORVAN</i>	9.1.1	Bourgogne	3	149 570 €
02_Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises sociales						
France active	Active, Pole de l'Economie Solidaire	<i>Rendre possible de nouvelles activités sur le territoire</i>	8.3.1	Bourgogne	2	183 874 €
		<i>Rendre possible la création dans l'innovation sociale</i>	8.3.1	Bourgogne	2	94 498 €
	Lorraine Active	<i>APPEL A PROJET 2014-2016 LORRAINE ACTIVE</i>	8.3.1	Volet national du FSE	2	991 673 €
	Midi-Pyrénées Actives	<i>Dispositif Local d'Accompagnement des structures d'utilité sociale</i>	8.3.1	Midi-Pyrénées	2	30 000 €
Agence de développement	ADSN	<i>Animation d'un Comptoir de l'Economie Solidaire sur Terres de Lorraine</i>	9.1.3	Lorraine	2	30 686 €
Association	Association Nationale des Groupements de Créateurs	<i>Essaimage national du dispositif Groupement de Créateurs</i>	9.1.3	Volet national du FSE	3	379 635 €
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DES ARDENNES	<i>Accompagner les projets d'Economie Sociale et Solidaire et la création et / ou consolidation des emplois</i>	8.3.1	Champagne-Ardenne	1	97 700 €
Générateur/incubateur	Association Territoires et Innovation Sociale	<i>Accompagnement à l'émergence d'épiceries sociales et solidaires en Gironde</i>	9.1.3	Aquitaine	2	60 900 €
		<i>Dispositif Local d'Accompagnement Régional Aquitaine</i>	8.3.2	Aquitaine	1	128 093 €
		<i>DLA Régional Aquitaine</i>	8.3.2	Aquitaine	1	129 482 €

MS 1 Suivi et analyse des résultats – Note sur l'innovation sociale

Type de bénéficiaires	Nom du porteur	Libellé de l'opération	Objectif Spec.	Région		Montant total
	Générateur Bourguignon d'Entreprises Sociales	Go'Up	9.1.3	Bourgogne	3	70 560 €
	INTER-MADE	Accélérateur Social - Toulon	9.1.3	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	106 954 €
MES	Maison d'économie solidaire	Mise en place d'une pépinière artisanale collaborative et d'un bureau d'étude mutualisé	8.5.1	Picardie	3	89 009 €
Réseau Entreprendre	Réseau Entreprendre	Professionnalisation d'un réseau soutenant la création d'entreprise	8.3.2	Volet national du FSE	2	845 974 €
		Professionnalisation d'un réseau soutenant la création d'entreprises et lutte contre l'exclusion	8.3.2	Volet national du FSE	2	945 489 €
Réseaux d'accompagnement	Entreprendre Au Féminin Bretagne	Accompagner la création / reprise d'entreprise par les femmes	8.3.1	Bretagne	2	412 734 €
Autres opérations Associations	association Steredenn	Accompagnement à l'émergence de projets	8.3.1	Bretagne	3	64 608 €
AVISE	Avise	Centre de ressources DLA Insertion par l'activité économique	8.3.2	Volet national du FSE	1	771 729 €
		Ingénierie et outillage pour l'émergence d'activité d'utilité sociale	8.3.2	Volet national du FSE	3	1 285 916 €
		Ingénierie et outillage pour la consolidation et le développement de structures d'utilité sociale	8.3.2	Volet national du FSE		2 403 772 €
CAE	CAP Entreprendre	CREATION REPRISE D'ENTREPRISE SUR LE TERRITOIRE LORRAIN PAR DES ENTREPRENEURS FRAGILISES	8.3.1	Lorraine	2	190 780 €
	Coodémarrage53	Accompagnement au test et à la création d'activités et d'emplois en Mayenne et en Sarthe	8.3.1	Pays de la Loire	1	225 351 €
	Cooperer pour entreprendre	Développement des Coopératives Jeunesses de Services	9.1.3	Volet national du FSE	3	244 240 €
		PROFESSIONNALISATION DES COOPERATIVES d'ACTIVITES ET D'EMPLOI DU RESEAU COOPERER POUR ENTREPRENDRE	8.3.2	Volet national du FSE	1	443 108 €
	SARL SCOP ENERGIES ALTERNATIVES	Accompagnement à la création d'activités et d'emploi	8.3.1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	301 000 €
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne	Dispositif Local d'Accompagnement Régional (DLAR)	8.3.1	Champagne-Ardenne	1	108 000 €
DLA	Organisation pour projets alternatifs d'entreprises	Centre de Ressources Culture pour le DLA	8.3.2	Volet national du FSE	1	1 188 570 €
	Pôle d'Economie Solidaire de l'Agglomération Dijonnaise	Dispositif Local d'Accompagnement de Côte d'Or - DLA 21	8.5.1	Bourgogne	1	237 000 €
03_Innovation sociale territoriale						

MS 1 Suivi et analyse des résultats – Note sur l'innovation sociale

Type de bénéficiaires	Nom du porteur	Libellé de l'opération	Objectif Spec.	Région		Montant total
PTCE	Cité PHARES	<i>Coordination et animation de l'offre insertion et ESS par le PTCE le PHARES</i>	9.1.3	Ile-de-France	3	319 541 €
	Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse	<i>Mise en réseau des acteurs et développement des actions mobilité</i>	9.1.1	Limousin	2	702 569 €
	Maison de l'emploi et de la formation du bassin de Strasbourg	<i>KaléidosCOOP - Regroupement territorial pour l'activité et l'emploi</i>	8.7.1	Alsace	2	211 080 €
	Maison d'économie solidaire	<i>PTCE du bray Cap 2020</i>	9.1.3	Picardie	3	128 440 €
	Tremplin	<i>GPEC/T du PTCE Bourg en Bresse Dynamique Solidaire</i>	9.1.2	Rhône-Alpes	2	77 095 €
Association	Groupe SOS Jeunesse	<i>Accompagnement renforcé vers le monde du travail des jeunes en fin de prise en charge ASE - PJJ</i>	9.1.1	Ile-de-France	2	449 434 €
	Point Accueil Emploi	<i>Territoire Zéro Chômeur Pipriac - Saint Ganton</i>	9.1.3	Bretagne	3	216 384 €
CCAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale Chamousset en Lyonnais	<i>Service Transport Solidaire</i>	9.1.1	Rhône-Alpes	1	152 164 €
CD	CD60	<i>Développement des projets d'économie sociale et solidaire (ESS) et expérimentation des projets d'innovation sociale</i>	9.1.3	Picardie	1	112 163 €
EI	FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION - LORRAINE	<i>DEVELOPPEMENT, CONSOLIDATION ET PROFESSIONNALISATION DES ENTREPRISES D'INSERTION EN REGION LORRAINE</i>	9.1.3	Lorraine	2	148 677 €
EPCI	Communauté de Communes du Clunisois	<i>Maison de Services au Public Clunisoise</i>	9.1.3	Bourgogne	3	53 059 €
		<i>Maison de services aux publics clunisoise : pour une inclusion économique et sociale en milieu rural</i>	9.1.3	Bourgogne	3	94 681 €
FACE	AIDER	<i>Animation territoriale en faveur de l'articulation des temps de vie, à partir de l'expérimentation d'une plateforme de services interentreprises</i>	8.5.2	Rhône-Alpes	3	127 687 €
Fédération régionale IAE	Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique en Picardie	<i>Soutien à l'Insertion par l'Activité Economique dans l'OISE</i>	9.1.3	Picardie	1	92 823 €
GE	Qualité innovation enfance temps opportuns	<i>2014QUIETO</i>	9.1.3	Poitou-Charentes	3	67 377 €
PLIE	Association Maison de l'emploi du Pays Coeur d'Hérault	<i>Anination territoriale, coordination et gestion du programme opérationnel 2016</i>	9.1.3	Languedoc-Roussillon	1	189 535 €
	Association P.L.I.E des Hauts de Garonne	<i>Animation territoriale et ingénierie de projet</i>	9.1.3	Aquitaine	1	240 526 €
	ASSOCIATION PORTES DU SUD	<i>2016 Coordination et animation territoriale PLIE Portes du Sud</i>	9.1.3	Aquitaine	2	73 569 €
	Association pour le Développement Local et l'Emploi	<i>Coordination, Animation Territoriale et Ingénierie</i>	9.1.3	Aquitaine	1	424 429 €
	Atout PLIE Nord-Ouest Essonne	<i>Plateforme Achats Responsables et RSE Paris-Saclay</i>	9.1.2	Ile-de-France	2	151 098 €
	Communauté de Communes du	<i>Animation du PLIE du Pays d'Héricourt</i>	9.1.3	Franche-Comté	1	57 960 €

MS 1 Suivi et analyse des résultats – Note sur l'innovation sociale

Type de bénéficiaires	Nom du porteur	Libellé de l'opération	Objectif Spec.	Région		Montant total
	Pays d'Héricourt					
		<i>Animation du PLIE du Pays d'Héricourt - Année 2016</i>	9.1.3	Franche-Comté	1	59 598 €
	Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du Val de Lorraine	<i>Animation PLIE VDL 2016</i>	9.1.3	Lorraine	2	191 561 €
	PLIE des Ardennes	<i>Animation et pilotage du PLIE des Ardennes</i>	9.1.3	Champagne-Ardenne	1	337 785 €
	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy	<i>Animation du PLIE du Pays Midi-Quercy 2015 -2016</i>	9.1.1	Midi-Pyrénées	1	57 960 €
	PRELUDE	<i>Mise en situation de travail et renforcement des liens entre salariés en insertion en ACI et les employeurs du secteur marchand</i>	9.1.1	Bretagne	1	703 450 €
SIAE AI	SOLIDARITES8	<i>Coordination des actions d'insertion par l'activité économique - Suivi et accompagnement du public.</i>	9.1.1	Bourgogne	2	185 871 €
04 Ingénierie, outillage, études et valorisation						
Agence de développement	Agence de Développement Économique Terres de Lorraine	<i>Animation d'un comptoir de l'économie solidaire en Terres de Lorraine</i>	9.1.3	Lorraine	2	29 679 €
Association	La fédération des entreprises d'insertion	<i>Professionnalisation et accompagnement des EI/ETTI pour favoriser les parcours d'insertion</i>	9.1.2	Volet national du FSE	2	440 000 €
AVISE	Avise	<i>Ingénierie et outillage pour le développement de l'innovation sociale au service de l'emploi</i>	9.1.3	Volet national du FSE	2	743 876 €
CD	Conseil départemental de l'Allier	<i>animation et développement de la plateforme insertion emploi et de la mission économie sociale et solidaire</i>	9.1.2	Auvergne	1	58 206 €
	Département de la Charente	<i>2014 - Etude relative à l'élaboration d'un schéma départemental de l'économie sociale et solidaire</i>	9.1.3	Poitou-Charentes	2	78 470 €
Conseils départementaux	Conseil départemental du Val-de-Marne	<i>Soutien à l'ESS - L'économie sociale et solidaire, levier de développement de l'offre d'insertion et d'innovation sociale en Val-de-Marne</i>	9.1.3	Ile-de-France	2	328 690 €
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire	<i>Pour un changement d'échelle de l'ESS en Pays de la Loire</i>	9.1.3	Pays de la Loire	2	487 311 €
USIE	L'Union des Structures pour l'Insertion Economique de l'AIN	<i>Coordination des SIAE de l'AIN et promotion de l'IAE</i>	9.1.3	Rhône-Alpes	1	295 467 €

5.3 Liste des projets retenus sur le POn IEJ

Nom du porteur	Libellé de l'opération	Objectif Spec.	Région	Montant total
ACIB (ATELIERS CHANTIERS D'INSERT. PAYS DE BRAY)	<i>Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi : Proposer un parcours d'accompagnement "priorité à l'autonomie" 2014-2015</i>	8.2.1	Picardie	1 158 875 €
ASS FORMAT COOPER PROMO PROF MEDITER	<i>PEPITES</i>	8.2.1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 264 155 €
Emmaus alternatives	<i>CHEMIN VERS L'EMPLOI</i>	8.2.1	Ile-de-France	1 636 297 €
FACE HERAULT	<i>Jeunes, sport et emploi</i>	8.2.1	Languedoc-Roussillon	2 385 218 €
FACE SOMME	<i>Numeric' job</i>	8.2.1	Picardie	1 105 850 €
Fondation Agir Contre l'Exclusion	<i>LEARNEET</i>	8.2.1	Ile-de-France	3 200 700 €
la licorne	<i>Projet SVP</i>	8.2.1	Ile-de-France	69 835 €
POP	<i>Programme d'accompagnement des jeunes NEET vers l'acquisition de prérequis nécessaires à la montée en compétences vers les métiers du numérique</i>	8.2.1	Nord-Pas-de-Calais	2 - €
REVELATIO	<i>REVELATIO : Une démarche innovante d'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi pour une employabilité durable</i>	8.2.1	Mayotte	2 261 699 €
Société coopérative ouvrières de production INSTEP	<i>Atouts Jeunes Nord Pas de Calais</i>	8.2.1	Nord-Pas-de-Calais	2 130 038 €
Union Régionale des Associations du Secteur Social et Médico-social de la Martinique	<i>Cellule d'Accompagnement à l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes Sortant d'IMPRO</i>	8.2.1	Martinique	2 277 010 €

